

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2017

STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE REGIONALE

INTRODUCTION

A l'écoute des préoccupations exprimées par les Franciliens, la Présidente du Conseil régional, Valérie Pécresse, a placé haut ses engagements de mandature pour l'environnement.

Fidèle à ce contrat, auquel les habitants d'Ile-de-France ont souscrit, la Présidente a tracé une feuille de route ambitieuse pour la trajectoire écologique de la Région et son action pour les territoires et ceux qui y vivent.

Elle a souhaité que cette politique s'inscrive résolument dans l'action opérationnelle et territorialisée, plutôt que les trop nombreux dispositifs d'animation sectorisés. Parce qu'elle a toute sa place dans le modèle de croissance et d'emplois que porte l'Exécutif, cette stratégie environnementale renouvelée privilégie donc clairement l'investissement en s'adressant aux collectivités, aux ménages, aux entrepreneurs, aux artisans et aux PME, comme acteurs de l'écologie.

Dès 2016, le premier Chapitre de cette nouvelle stratégie environnementale a été consacré aux enjeux majeurs de la pollution atmosphérique avec le plan pluriannuel pour la qualité de l'air, « Changeons d'air ! », adopté à la quasi-unanimité des suffrages régionaux.

Cette priorité pour la santé des franciliens, s'est accompagnée en 2016 de nombreuses décisions visant à garantir un environnement sain aux Franciliens : le fonds propreté et la lutte contre les dépôts sauvages, la redéfinition de la politique de l'eau autour de deux priorités, les milieux humides et la résilience face aux risques inondation liés aux désordres climatiques.

Le nouvel exécutif a également engagé la territorialisation de sa politique environnementale, afin de s'appuyer sur les élus locaux mieux à même de définir les plans globaux de transition environnementale de leurs territoires. La conclusion de contrats avec les territoires qui intègrent l'ensemble des enjeux environnementaux est privilégiée.

Ainsi, dans le cadre de la politique d'aménagement, ont été adoptés les dispositifs pour la création de Cent Quartiers Innovants et Ecologiques, pour l'Urbanisme transitoire et la conclusion de Contrats d'Aménagement Régionaux intégrant un substantiel bonus environnemental.

Répondant à ces mêmes principes d'investissement et de territorialisation, le plan de végétalisation de l'Ile-de-France qui sera présenté aux élus régionaux début 2017, écrira une nouvelle page de la mandature pour les réalisations du projet environnemental que l'Exécutif ambitionne, pour une Ile-de-France verte, attractive, décarbonnée et respirable.

L'ambition environnementale de la Région est confirmée par un budget clairement prioritaire en 2017 et une capacité d'investissement de 86 M€, en hausse de 35,5 %, pour l'emploi durable, la santé des Franciliens et l'amélioration de leur vie quotidienne.

Or, pour importante qu'elle soit, cette augmentation ne résume évidemment pas à elle seule la portée de l'intervention régionale au service de la qualité environnementale de son territoire.

Parce que la question environnementale porte en elle un véritable modèle de développement économique, la Présidente du Conseil régional a décidé d'inscrire l'écologie régionale sous le signe de la transversalité.

A la fois globales et multisectorielles, les priorités environnementales irriguent ainsi l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le domaine de l'aménagement, des mobilités, du développement économique, de l'éducation et beaucoup d'autres.

Ainsi, quel que soit le domaine d'intervention, la Région veille à articuler avec cohérence l'ensemble des orientations qu'elle porte et à intégrer les thématiques environnementales au cœur de son action pour le renouveau de l'Île-de-France.

Le « Jaune Environnement » permet de restituer dans leur intégralité les politiques écologiques régionales portées par le Budget 2017 et de refléter plus fidèlement un engagement central de la mandature qu'une annexe budgétaire dédiée, même en forte croissance, ne peut résumer à elle seule.

Cet exercice d'intégration transversale permet de chiffrer à **1,909 milliards d'euros** le montant des engagements budgétaires en faveur de l'environnement en 2017, soit **45,51 %** du budget régional annuel.

La production de ce document est un engagement pris devant les élus régionaux en avril dernier.

C'est un nouvel engagement tenu.

Le sigle "NC" / Non chiffré dans le tableau ci-dessous indique des actions relevant de la stratégie environnementale régionale mais pour lesquelles il est difficile d'établir un chiffrage budgétaire précis.

| Secteurs | mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|--|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| La politique régionale de l'environnement | | 86,080 | 22,240 | 108,320 |
| | Prévention et gestion des déchets | 4,000 | 1,577 | 5,577 |
| | Politique de l'air | 4,760 | 1,050 | 5,810 |
| | Politique de l'eau | 1,900 | 0,330 | 2,230 |
| | Politique de l'énergie | 12,000 | 1,230 | 13,230 |
| | Patrimoine naturel | 13,350 | 13,155 | 26,505 |
| | Lutte contre le bruit | 0,270 | 0,960 | 1,230 |
| | Environnement des infrastructures de transport | 15,000 | | 15,000 |
| | Actions territorialisées | 30,800 | | 30,800 |
| | Démarches de développement durable et soutien aux associations et organismes | | 3,938 | 3,938 |
| | Aide aux renouvellements de véhicules utilitaires des artisans et des TPE | 4,000 | | 4,000 |
| Les transports et mobilités | | 670,000 | 751,756 | 1 421,756 |
| Les transports en commun | | | | |
| | Liaisons ferroviaires | 369,000 | | 369,000 |
| | Liaisons tramways | 134,000 | | 134,000 |
| | Métro | 75,000 | | 75,000 |
| | Plans locaux de déplacements | 2,000 | | 2,000 |
| | Développement et amélioration des sites propres pour autobus | 21,000 | | 21,000 |
| | Grands pôles intermodaux | 13,000 | | 13,000 |
| | Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens | | 647,546 | 647,546 |
| | Actions spécifiques en matière de tarification | | 103,210 | 103,210 |
| Les mobilités | | | | 0,000 |
| | Réseaux verts et équipements cyclables | 17,000 | | 17,000 |
| | Plan anti bouchon | 20,000 | | 20,000 |
| | Transport des marchandises | 13,000 | 0,100 | 13,100 |
| | Etudes générales, expérimentations et innovations | 6,000 | 0,500 | 6,500 |
| | Ecomobilité | | 0,400 | 0,400 |
| Le logement et la politique de la ville | | 57,100 | 0,900 | 58,000 |
| | Sites contractualisés ANRU | 5,000 | | 5,000 |
| | Développement du parc locatif social et logement des jeunes | 40,000 | | 40,000 |
| | Aide au parc privé | 11,500 | | 11,500 |
| | Dessine-moi le Grand Paris de demain | 0,600 | 0,900 | 1,500 |

Le sigle "NC" / Non chiffré dans le tableau ci-dessous indique des actions relevant de la stratégie environnementale régionale mais pour lesquelles il est difficile d'établir un chiffrage budgétaire précis.

| Secteurs | mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|-------------------------------------|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'aménagement | | 46,650 | 3,394 | 50,044 |
| | CPIER axe stratégique Vallée de la Seine | 0,300 | 0,100 | 0,400 |
| | Cent Quartiers Innovants et Ecologiques | 40,000 | | 40,000 |
| | Aménagement durable et innovation urbaine | 3,500 | | 3,500 |
| | Contrat d'aménagement régional | 2,850 | | 2,850 |
| | Evaluation du SDRIF | | 0,200 | 0,200 |
| | IAU - programme d'études | | 2,789 | 2,789 |
| | Biennale architecture et urbanisme | | 0,305 | 0,305 |
| L'agriculture et la ruralité | | 11,200 | 9,990 | 21,190 |
| | La ruralité | | | |
| | Soutien aux Parcs naturels régionaux | 2,000 | 3,500 | 5,500 |
| | Espaces de travail collaboratifs | 2,500 | | 2,500 |
| | Sauvegarde des commerces de proximité | 3,000 | | 3,000 |
| | Contrat rural COR | 1,000 | | 1,000 |
| | L'agriculture | | | |
| | Filières agriculture et agro-alimentaire - Stratégie forestière régionale | 1,000 | 1,347 | 2,347 |
| | Développement, diversification, qualité des produits - agriculture et agro-alimentaire | 1,000 | | 1,000 |
| | Agriculture et environnement | 0,200 | 1,100 | 1,300 |
| | Agriculture péri-urbaine | 0,500 | 0,850 | 1,350 |
| | CERVIA de Paris Ile-de-France | | 1,643 | 1,643 |
| | Agriculture biologique | | 1,550 | 1,550 |
| L'enseignement secondaire | | 106,664 | 8,722 | 115,386 |
| | Etudes générales lycées publics | 1,000 | | 1,000 |
| | Construction des lycées neufs | 14,972 | | 14,972 |
| | Rénovation des lycées publics | 35,596 | | 35,596 |
| | Rénovation des cités mixtes régionales | 9,996 | | 9,996 |
| | Lycées 100 % numériques | 44,500 | 7,000 | 51,500 |
| | Equipement en matière de gestion des déchets | 0,200 | | 0,200 |
| | Maintenance des installations liées à la qualité environnementale | | 0,250 | 0,250 |
| | Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets | | 0,200 | 0,200 |
| | Prestations électricité des lycées publics | | 0,072 | 0,072 |
| | Budget participatif économie d'énergie lycées | 0,400 | | 0,400 |
| | Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires | | 1,200 | 1,200 |

Le sigle "NC" / Non chiffré dans le tableau ci-dessous indique des actions relevant de la stratégie environnementale régionale mais pour lesquelles il est difficile d'établir un chiffrage budgétaire précis.

| Secteurs mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'enseignement supérieur et la recherche | 31,425 | 0,400 | 31,825 |
| Opérations de construction (maîtrise d'ouvrage Région) | 30,000 | | 30,000 |
| Transition numérique des établissements ESR | 0,425 | | 0,425 |
| Soutien aux équipements de recherche - dispositif SESAME | NC | | NC |
| Soutien aux domaines d'intérêt majeur | | 0,200 | 0,200 |
| Diffusion de la culture scientifique et technique | | 0,200 | 0,200 |
| Soutien à la création d'espaces collaboratifs sur les campus | 1,000 | | 1,000 |
| Le développement économique et l'innovation | 21,750 | 0,270 | 22,020 |
| Tiers lieux | 1,000 | | 1,000 |
| Aide aux projets d'infrastructures haut débit | 15,000 | | 15,000 |
| Diffusion des usages, contenus et services numériques | 1,000 | | 1,000 |
| Gouvernance des pôles de compétitivité | | 0,270 | 0,270 |
| Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement des entreprises | NC | | NC |
| Soutien à l'économie sociale et solidaire | NC | | NC |
| INNOV'up | 1,350 | | 1,350 |
| Projets RDI labellisés des pôles | NC | | NC |
| PM'up et TP'up | 3,400 | NC | 3,400 |
| Projets de développement économique locaux - Pactes | | NC | NC |
| Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires | | NC | NC |
| La formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi | 0,300 | 12,682 | 12,982 |
| Programmes Compétences et Formations métiers | | 4,162 | 4,162 |
| Gratuité des transports pour les jeunes en insertion | | 6,000 | 6,000 |
| Formations professionnelles à distance (MOOC) | | NC | NC |
| Critères environnementaux dans les marchés de la formation professionnelle | | NC | NC |
| Formations en apprentissage | | 2,500 | 2,500 |
| AMO suivi du respect du guide aménagement et construction durable dans les CFA | | 0,020 | 0,020 |
| Investissement CFA - Maîtrise de l'énergie, études thermiques, économie d'énergie | 0,300 | | 0,300 |

Le sigle "NC" / Non chiffré dans le tableau ci-dessous indique des actions relevant de la stratégie environnementale régionale mais pour lesquelles il est difficile d'établir un chiffrage budgétaire précis.

| Secteurs | mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'action sociale, la santé et la famille | | 3,931 | 0,200 | 4,131 |
| Les formations sanitaires et sociales | | | | |
| | Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire | 0,050 | | 0,050 |
| | Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale | 0,500 | | 0,500 |
| La santé et l'action sociale | | | | |
| | Rénovation des établissements | 0,821 | | 0,821 |
| | Aide à l'installation des professionnels de santé dans les zones carencées | 2,560 | | 2,560 |
| | E-santé et portail régional solidaire | | 0,200 | 0,200 |
| Les sports et loisirs | | 1,575 | 0,200 | 1,775 |
| | Conventions sport | | NC | NC |
| | JOP 2024 | NC | NC | NC |
| | CREPS Ile-de-France | 0,375 | | 0,375 |
| | Les îles de loisirs | 1,200 | 0,200 | 1,400 |
| La culture | | 1,700 | 0,420 | 2,120 |
| | Expérimentation des boîtes à livres - économie circulaire | 0,100 | 0,200 | 0,300 |
| | Equipements mobiles et projets numériques des établissements | NC | | NC |
| | Soutien à la création et à la diffusion numérique | 0,300 | | 0,300 |
| | Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle | 0,500 | | 0,500 |
| | Ecoprod | | 0,020 | 0,020 |
| | Valorisation du patrimoine | 0,800 | | 0,800 |
| | Jardins ouverts | | 0,200 | 0,200 |
| L'action internationale et le tourisme | | 1,235 | 1,145 | 2,380 |
| | Aide à la reconstruction | 0,030 | | 0,030 |
| | Fonds d'intervention d'urgence | 0,030 | 0,020 | 0,050 |
| | Coopération décentralisée | 0,450 | 0,480 | 0,930 |
| | Dispositif actions internationales | 0,325 | 0,145 | 0,470 |
| | Fonds régional pour le tourisme | 0,400 | | 0,400 |
| | Comité Régional du Tourisme | | 0,500 | 0,500 |
| L'Europe | | 41,400 | 0,400 | 41,800 |
| | Préservation de la biodiversité | 3,500 | | 3,500 |
| | Soutien de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone | 35,900 | | 35,900 |
| | Diminution des vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine | 2,000 | 0,400 | 2,400 |

Le sigle "NC" / Non chiffré dans le tableau ci-dessous indique des actions relevant de la stratégie environnementale régionale mais pour lesquelles il est difficile d'établir un chiffrage budgétaire précis.

| Secteurs mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| La stratégie environnementale au sein de l'institution régionale | 12,294 | 2,761 | 15,055 |
| La performance environnementale dans la politique régionale d'achat responsable | | | |
| Marchés de travaux | NC | | NC |
| Achat de véhicules | 0,028 | NC | 0,028 |
| Alimentation (traiteur et restauration collective) | | NC | NC |
| Marchés informatiques (label energy star) et recyclage des matériels et consommables | NC | | NC |
| Edition et impression responsable, taxe écofolio | | 0,002 | 0,002 |
| Marchés liés à la communication et à l'événementiel | | NC | NC |
| Fournitures et petit matériel | | NC | NC |
| Marchés de nettoyage et entretien des locaux et espaces verts | | NC | NC |
| Développement des outils numériques et dématérialisation | | | |
| Développement de logiciels et progiciels | 6,469 | | 6,469 |
| Stratégie de communication numérique (information et édition) | | NC | NC |
| Déclic et webzine des Lycées | | 0,550 | 0,550 |
| Documentation | | NC | NC |
| Fonctionnement et gestion des bâtiments de l'institution | | | |
| Gestion des déchets et entretien | | 1,210 | 1,210 |
| Fluides | | 0,670 | 0,670 |
| Gestion des sources de chaleur et de mise en conformité des locaux | NC | NC | NC |
| Ecoplis et lettres vertes | | 0,329 | 0,329 |
| Encadrement des modalités de déplacements et remboursements de transports | | NC | NC |
| Bilan carbone du patrimoine de la Région, du fonctionnement de l'administration générale et du fonctionnement administratif | | NC | NC |
| Management de la stratégie environnementale et projet d'emménagement à Saint-Ouen | | | |
| Plan de déplacement de l'administration | NC | NC | NC |
| Mise en œuvre du télétravail | NC | NC | NC |
| Formation des agents | | NC | NC |
| Equipement informatique (achat ordinateurs portables) | 0,570 | | 0,570 |
| Matériel et mobilier respectueux de l'environnement | 5,227 | | 5,227 |
| TOTAL | 1093,304 | 815,480 | 1 908,784 |

I – LES POLITIQUES REGIONALES

1. Politique régionale de l'environnement

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| La politique régionale de l'environnement | 86,080 | 22,240 | 108,320 |
| Prévention et gestion des déchets | 4,000 | 1,577 | 5,577 |
| Politique de l'air | 4,760 | 1,050 | 5,810 |
| Politique de l'eau | 1,900 | 0,330 | 2,230 |
| Politique de l'énergie | 12,000 | 1,230 | 13,230 |
| Patrimoine naturel | 13,350 | 13,155 | 26,505 |
| Lutte contre le bruit | 0,270 | 0,960 | 1,230 |
| Environnement des infrastructures de transport | 15,000 | | 15,000 |
| Actions territorialisées | 30,800 | | 30,800 |
| Démarches de développement durable et soutien aux associations et organismes | | 3,938 | 3,938 |
| Aide aux renouvellements de véhicules utilitaires des artisans et des TPE | 4,000 | | 4,000 |

La feuille de route environnementale de la Région est ambitieuse, transversale et résolument tournée vers les territoires.

Un nouveau programme dénommé « actions territorialisées » est intégré dans le budget « environnement » en 2017. Celui-ci illustre la volonté de l'Exécutif de porter les politiques environnementales dans l'aménagement du territoire. Ce programme sera notamment déployé au travers des actions en faveur de l'économie circulaire, la qualité de l'air, les énergies renouvelables, la préservation des milieux aquatiques et la biodiversité.

Ces différents volets constituent les priorités de la politique régionale de l'environnement.

1.1. Prévention, gestion, traitement des déchets et économie circulaire

Chaque année, en Ile de France, sont produits près de :

- 5,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit 464 kg par habitant et par an (en comparaison, 570 kg sont produits par habitant et par an en France),
- 3,5 millions de tonnes de déchets des activités économiques auxquels s'ajoute 1 million de tonne de déchets dangereux,
- 27 millions de tonnes de déchets du BTP.

La Région a adopté dès septembre 2016, le rapport intitulé « **Engagements vers un objectif zéro déchet** en Ile de France – Vers une nouvelle planification pour l'Île-de-France

– Elaboration d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire – Exemplarité de l'Institution régionale et des grands projets soutenus par la Région » (CR 174-16) qui l'engage dans :

- l'innovation technologique et sociale pour réduire la production de déchets ;
- la valorisation optimale des déchets issus des acteurs économiques et des habitants ;
- l'aménagement du territoire permettant une meilleure répartition des sites de traitement de déchets ;
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour atteindre des objectifs réalistes définis collectivement au plus près de la réalité du territoire francilien.

Concrètement, ces engagements se traduisent notamment par :

- le lancement des travaux et de la concertation pour l'élaboration du nouveau plan régional de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets produits en Ile-de-France, conformément à la loi NOTRe,
- la définition des modalités de co-construction avec les acteurs franciliens d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire,
- la réalisation d'une évaluation environnementale.

Pour ce faire, il convient de disposer des données nécessaires à l'état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets en Ile-de-France, via entre autres, la mission d'observation régionale réalisée par l'ORDIF, et de faire réaliser différents éléments cartographiques, de prospective ou de compléments, par l'IAU.

En complément de la future planification, la Région poursuivra en 2017, son action en faveur de la prévention et la gestion des déchets, pour atteindre l'objectif « zéro déchet » et soutiendra la mobilisation des collectivités à compétence collecte et traitement des déchets (EPCI et Syndicats), ainsi que celle du secteur privé.

Les **dépôts sauvages de déchets** sont une atteinte à l'environnement, au cadre de vie et à l'attractivité des territoires en particulier en zone rurale. Ils représentent une charge financière non négligeable pour les collectivités territoriales et les acteurs qui doivent supporter ces nuisances.

Afin de faire face à cette problématique, un **plan régional de lutte contre les dépôts sauvages** en Ile-de-France (CR 127-16) a été adopté en juillet 2016.

Le **Fonds propreté**, mesure phare de ce dispositif, a connu en 2016 un très vif succès, il est ainsi proposé de quadrupler sa dotation en 2017.

Par ailleurs, d'autres projets d'investissement en lien avec le Fonds propreté seront soutenus sur l'action « **économie circulaire, déchets** », notamment les déchèteries professionnelles et les points de collecte pour les artisans, les déchèteries publiques, les plateformes de tri-valorisation des déchets inertes (déblais/granulats...), les équipements de collecte et de tri.

Les projets financés sur cette action, ont trait :

- aux activités de réemploi, réparation, réutilisation, aux opérations de compostage de proximité collectif ou individuel,
- aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, aux collectes de déchets dangereux,
- à l'éco conception et à l'économie de la fonctionnalité.

D'autre part, s'ajoutent à ces projets des opérations de valorisation des déchets (recyclage, compostage et méthanisation) et des équipements de tri des collectivités.

Dans la perspective d'un objectif « zéro déchet », la Région accompagnera les acteurs franciliens en soutenant leurs projets dès lors qu'ils contribuent à la stratégie pour une Région propre, réduisant sa production de déchets tout en les valorisant mieux.

Pour amplifier cet accompagnement, les nouveaux Contrats d'aménagement régional (CAR), créés par le CR n°181-16 du 17 novembre 2016, ont intégré un soutien aux investissements en faveur de la **réduction et de la valorisation des déchets** au niveau local ainsi que le développement de **l'économie circulaire**.

1.2. Améliorer la qualité de l'air et protéger du bruit, pour garantir une meilleure santé des Franciliens

La santé environnementale est une préoccupation croissante. Ainsi, la pollution de l'air et les nuisances sonores restent un enjeu majeur pour de nombreux franciliens.

Selon les derniers chiffres de 2015, plus de 1,5 millions de franciliens sont potentiellement exposés à des niveaux de dioxyde d'azote supérieurs à la valeur limite annuelle. Ainsi une augmentation globale de 85 % des budgets en faveur des politiques « qualité de l'air » et « lutte contre le bruit » est proposée en 2017.

En tant que chef de file, en matière de qualité de l'air, d'énergie et de lutte contre les changements climatiques, la Région est concernée par les questions de santé environnementale. Elle a voté un **plan « Changeons d'air en Île-de-France »** (CR 76-16) qui vise à améliorer la qualité de l'air, en tête des préoccupations environnementales et sanitaires des franciliens.

La Région entend exercer pleinement cette compétence sans préjudice des prérogatives régaliennes qui reviennent à l'Etat. Ainsi, la Région participe aux travaux d'élaboration en cours, du 3^{ème} plan régional santé environnement réalisé par l'Etat qui met l'accent sur la volonté de réduire les impacts environnementaux sur la santé avec des actions plus fortement ancrées dans les territoires, notamment pour lutter contre les inégalités environnementales et territoriales de santé.

Au-delà de sa responsabilité règlementaire, et compte-tenu de la pertinence du périmètre régional sur ces questions, la Région s'est engagée dans une stratégie globale d'adaptation aux changements climatiques et a choisi dès 2016, de faire de la lutte contre la pollution atmosphérique l'une de ses priorités vers laquelle elle souhaite orienter ses politiques.

L'amélioration de la qualité de l'air est désormais un objectif intégré de manière transversale.

Cette transversalité se traduit notamment, dans la diminution des émissions liées aux consommations d'énergie dans les bâtiments, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, la diminution des émissions liées aux transports et à la mobilité.

Plus spécifiquement, la poursuite de la formalisation de ces engagements se traduit par la création de nouvelles actions dans le budget « environnement » 2017.

- **Le Fonds renouvellement chaudières bois**

Avec celles liées au trafic routier, les émissions de particules issues des vieux équipements de chauffage au bois contribuent pour une part non négligeable à la dégradation de la qualité de l'air de notre région.

Cette enveloppe, triplée par rapport à 2016, permettra de :

- répondre à la montée en puissance du fonds air/bois en 2017 et de le déployer sur d'autres départements, après son démarrage enclenché en fin d'année 2016 avec le département de l'Essonne sur une partie de son territoire,
- soutenir les projets liés à la mise en œuvre opérationnelle du Plan régional pour la qualité de l'air "Changeons d'air en Ile-de-France".

Pour rappel, cette mesure vise à remplacer des équipements individuels anciens de chauffage au bois par du matériel plus performant et moins émetteur de polluants atmosphériques. La création, avec l'ADEME, de ce fonds Air-bois, constitue une mesure incitative pour moderniser le parc d'appareils de chauffage au bois individuels peu performants.

- **Le soutien d'AIRPARIF**

Les investissements proposés en 2017 en faveur du réseau de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France lui permettront :

- d'investir dans du matériel dédié au Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air,
- de se doter de capteurs supplémentaires et innovants afin d'évaluer l'impact de la fermeture des voies sur berges rive droite sur la qualité de l'air,
- par ailleurs, la Région apportera son soutien à son fonctionnement, en cohérence avec le CPER.

Un « **Lab air** » est en cours de constitution avec l'appui d'AIRPARIF (affectation d'un premier financement de la Région lors de la commission permanente du 13 décembre 2016). Il permettra de :

- développer l'économie et l'emploi dans ce secteur
- favoriser le rayonnement international des acteurs franciliens concernés
- susciter l'émergence et le développement de technologies nouvelles, afin d'atteindre plus rapidement un air de bonne qualité pour les franciliens.
- initier les prémices d'un pôle de compétitivité francilien sur cette problématique.

Il est par ailleurs à noter que deux nouvelles actions, sont inscrites en 2017, dédiées :

- à l'**amélioration de la qualité de l'air dans le métro et les RER** de 2017, notamment destinée à soutenir des projets d'innovation pour limiter les particules dans les transports en commun,
- au **remplacement des véhicules anciens des artisans et commerçants**.

L'évaluation ex-ante en matière de pollution de l'air concernant les grands projets d'envergure régionale, sera quant à elle valorisée sur le volet dédié à la poursuite des engagements pris dans le cadre du Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) et du Plan régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

De nombreuses autres actions et sujets de nature à améliorer la qualité de l'air en Ile-de-France et en lien avec le « plan pour la qualité de l'air », seront abordés tout au long de ce jaune budgétaire.

- **La lutte contre le bruit**

En la matière, le rattachement au budget de l'environnement du programme « Environnement des infrastructures de transport » ancre encore davantage la lutte contre le bruit, routier et ferroviaire, véritable nuisance pour la santé des Franciliens, comme une priorité environnementale.

L'environnement des infrastructures de transport terrestres constitue, pour la Région, un champ d'intervention privilégié. L'amélioration et l'insertion des infrastructures routières dans leur environnement, passe principalement par la mise en place d'écrans phoniques le long des autoroutes et des voies rapides, mais également des routes départementales et des voies ferrées. Cette politique permet de réduire fortement les nuisances sonores (première nuisance ressentie par les franciliens) dans les secteurs recensés comme « points noirs de bruit ».

Ainsi, l'action « **Protection contre le bruit routier** » permettra de poursuivre l'engagement de la Région pour la protection des riverains confrontés aux nuisances sonores dues au trafic routier.

Seront concernées particulièrement en 2017, les protections phoniques sur la section A4/A86 sur les communes de Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil dans le Val de Marne.

La Région intervient également pour l'amélioration de l'insertion environnementale du réseau ferré à travers l'action « **Protection contre le bruit ferroviaire** » qui permettra de :

- poursuivre le programme élaboré avec l'Etat, SNCF Réseau et les collectivités, visant à mettre œuvre des aménagements de nature à limiter ces nuisances sonores,
- soutenir des programmes de protections phoniques mis en œuvre par les opérateurs de transports : murs anti-bruit et traitements acoustiques de ponts métalliques principalement.

En outre, les crédits alloués à **Bruitparif**, lui permettront de poursuivre :

- le développement de son réseau de mesure du bruit,
- l'évaluation de l'impact sur le bruit de la fermeture des voies sur berges rive droite, conformément à la délibération adoptée lors de la Commission permanente de novembre 2016 (CP 16-590).

1.3. Lutter contre le changement climatique en développant les énergies renouvelables et en maîtrisant les consommations énergétiques

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est la conséquence de la maîtrise et de la réduction de notre consommation d'énergies fossiles. L'Ile-de-France est la première région consommatrice de France avec 216 000 MWH en 2014. Les secteurs résidentiels (35 %) et tertiaire (27 %) ainsi que les transports (27 %) représentent 90 % des consommations énergétiques.

En 2017, la Région souhaite engager une nouvelle politique pour rattraper le retard accumulé depuis des années par la transition énergétique en Ile-de-France.

La rénovation énergétique performante des bâtiments et la régulation du marché de l'énergie à des fins d'efficacité sont des enjeux que la Région partage avec l'Etat. Un protocole de collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat et la Direction Régionale de l'ADEME a été conclu en 2016 (CR 171-16) en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), organisé autour du déploiement des

plateformes territoriales, de la rénovation et de la concrétisation d'un service public de la performance énergétique dans l'habitat.

Parce que la question énergétique est indissociable de la question sanitaire, le but est d'améliorer les conditions d'habitation sur les plans sanitaires et environnementaux, en optimisant le confort thermique et en maîtrisant les pollutions induites par le secteur du bâtiment. Ainsi, les audits énergétiques incluront désormais un module plus développé sur la prise en compte de la qualité de l'air intérieur.

L'objectif de faire de l'Ile-de-France une région sobre et innovante **en matière d'énergie** sera donc poursuivi en 2017. **L'augmentation de 20 % du budget d'investissement consacre cette ambition.**

L'enveloppe proposée permettra à la fois de renforcer le développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleurs de proximité. Elle permettra également d'intervenir de manière forte pour la rénovation énergétique des bâtiments existants, y compris, en faveur de l'habitat individuel.

Il s'agira dans ce cadre, de poursuivre les politiques menées auprès des copropriétés et des actions de réhabilitation durable portées par les collectivités territoriales, entreprises et bailleurs sociaux.

Ce soutien continuera de s'effectuer notamment sous la forme des **appels à projet "Réhabilitation durable"** et **"Copros durables"**.

Enfin, **la coopération avec l'ANAH sur le dispositif « Habiter Mieux »** sera prolongée dans l'attente des conclusions des travaux du Grenelle régional de la Précarité énergétique.

Pour rappel, l'organisation du Grenelle régional de la Précarité énergétique, permettra d'associer l'ensemble des parties prenantes pour mieux lutter contre ce phénomène (CR 158-16). Un comité d'élus du Conseil régional pilotera cette démarche, dont les premières préconisations sont attendues pour l'été 2017.

Le budget en **fonctionnement** sur le volet « **Politique énergie** », permettra de :

- poursuivre la montée en puissance des **plateformes territoriales** de la rénovation énergétique, des Espace Information Énergie (EIE), la **création** de nouvelles agences locales de l'énergie et du climat (**ALEC**),
- mener des actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie,
- financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la **réalisation du schéma régional biomasse** et à l'évaluation du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

En fonctionnement toujours, les crédits alloués sur l'action « **Plan climat** » permettront d'organiser la concertation avec les acteurs du territoire et de satisfaire les besoins d'expertise pour l'évaluation des grands travaux régionaux.

Par ailleurs, l'**ARENE** intervient en complémentarité et en appui de la politique de la Région Ile-de-France, chef de file en matière de climat, de qualité de l'air et d'énergie.

Son activité s'inscrit dans la dernière année de programmation pluriannuelle (2015-2017) avec la Région, et ses axes d'intervention pour 2017 seront concentrés sur des actions visant à :

- accompagner les acteurs dans leurs projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ;

- accompagner les acteurs des projets d'aménagement / construction en développant notamment les filières et l'utilisation des matériaux bio-sourcés ;
- favoriser le développement de projets de territoires en accompagnant notamment les collectivités dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et d'une stratégie de lutte contre la précarité énergétique adaptée.

Enfin, afin de lutter contre le changement climatique en développant les énergies renouvelables et en maîtrisant les consommations énergétiques, **deux actions territorialisées** sont intégrées au budget 2017 :

L'une dédiée à **l'adaptation aux changements climatiques**, permettra d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique sur leur territoire et en particulier la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

L'autre, consacrée aux **énergies renouvelables**, regroupera désormais les financements consacrés :

- au développement des énergies renouvelables (géothermie profonde et superficielle, bois énergie, biogaz, solaire thermique, solaire photovoltaïque...). Plusieurs appels à projets seront lancés au cours de l'année 2017 en lien avec l'ADEME ;
- aux réseaux de chaleur (création ou extension) qui constituent le moyen privilégié de distribuer massivement ces énergies renouvelables sur les territoires.

En 2017, sera également initié le financement de réseaux intelligents qui adaptent localement et en temps réel l'offre à la demande d'énergie. L'accent sera également porté sur le développement de réseaux de froid (climatisation, rafraîchissement des locaux).

1.4. La mise en œuvre d'une nouvelle politique recentrée en matière d'eau

La Région, ne disposant plus de la compétence générale, n'intervient plus financièrement dans ce domaine, les lois MAPTAM et NOTRe réaffirmant clairement que la gestion de la ressource en eau et des usages domestiques qui en sont fait, relèvent exclusivement du bloc communal, communes et intercommunalités.

Par délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016, la Région s'est donc engagée dans une **nouvelle stratégie en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides**, recentrée sur les priorités suivantes :

- les actions au regard du risque inondation ;
- la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

En complément, le rapport CP 16-546 propose un nouveau règlement d'intervention permettant la préparation, l'accompagnement et le suivi des contrats trame verte et bleue.

Dans ce cadre, différents dispositifs d'aide sont déployés concernant :

- la protection, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges ;
- des dispositifs paysagers végétalisés concourant à la maîtrise à la source des ruissellements, à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité ;
- la réduction de la vulnérabilité et la maîtrise du risque d'inondation par débordement de fleuves et rivières de plaine ;
- des mesures alternatives à l'usage des produits phytosanitaires pour la protection des milieux aquatiques, de la biodiversité et des personnes.

En 2017, les investissements du volet « eau » seront mobilisés sur la prévention des risques d'inondations et la maîtrise des ruissellements.

Après l'épisode de crue catastrophique du mois de juin 2016, la Région entend jouer son rôle dans la prévention des inondations dans la limite des compétences qui lui sont conférées par les lois MAPTAM et NOTRe.

La Région interviendra au titre de sa compétence relative à la biodiversité et à la mise en œuvre des trames vertes et bleues franciliennes.

Il s'agira également de limiter les apports d'eau dans les rivières en favorisant les aménagements de pleine terre et l'infiltration de l'eau dans les sols. Cet objectif s'inscrit prioritairement dans le futur Plan vert, en cours d'élaboration.

Concernant les dépenses en fonctionnement, en 2017, l'accompagnement sera ciblé pour l'essentiel sur la préparation et la signature **de nouveaux « contrats trame verte et bleue »**. Dans la période de transition, le soutien aux contrats de bassin sera assuré.

Enfin, sur ce volet, une action intitulée « **Protection et restauration des milieux aquatiques - Actions territorialisées** » est intégrée au budget en 2017.

La préservation ou le rétablissement des espaces naturels aquatiques, le fonctionnement naturel des cours d'eau, des zones humides, des zones d'expansion des crues et l'aménagement durable, avec une place importante réservée à la maîtrise des ruissellements, constituent les points forts de cette nouvelle politique dédiée à la préservation des zones humides et à la lutte contre l'artificialisation de l'espace régional et ses conséquences.

L'enveloppe dédiée à cette action permettra de financer sa mise en œuvre. Le financement de certains projets s'inscrira dans le cadre du CPER et du CPIER Plan Seine et Vallée de la Seine.

1.5. Stratégie régionale de la biodiversité, développement des espaces verts et naturels de qualité accessibles aux publics, protection des milieux et des ressources

La biodiversité pour laquelle la Région est désormais chef de file fait l'objet d'une attention particulière et en 2017, les priorités stratégiques en la matière seront déclinées en particulier dans le cadre de l'adoption d'un Plan vert.

- **Le futur Plan vert**

L'Ile-de-France est dotée d'un riche patrimoine naturel composé de forêts, d'espaces naturels et d'espaces verts urbains constituant près du tiers (31 %) de la surface du territoire régional. Mais leur répartition est très inégale, ce qui engendre des secteurs carencés, réduisant ainsi la qualité du cadre de vie des habitants.

Les exercices successifs de planification pour maîtriser l'urbanisation, l'action de l'Agence des Espaces Verts (AEV) et les efforts des collectivités territoriales pour ouvrir de nouveaux espaces verts au public (augmentation de 135 % entre 1970 et 2000) n'ont toutefois pas permis de répartir équitablement l'offre. Aujourd'hui encore, 85 % des arrondissements de Paris, 53 % des communes de petite couronne et 42 % des communes de grande couronne sont insuffisamment pourvus en espaces verts de proximité.

Pourtant le rôle fondamental des espaces verts dans le développement humain et les relations sociales est reconnu au niveau international notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé qui recommande au moins 10 m² par habitant, accessibles, à moins de 15 minutes de marche.

Comme l'atteste le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de décembre 2015, les résultats des politiques et actions mises en œuvre jusqu'à maintenant ne sont pas à la hauteur des attentes des Franciliens. Elle dénombre au minimum 193 communes carencées en espaces verts à ce jour. De plus, à partir de 2000, pour la première fois depuis 30 ans, on observe une évolution négative du nombre de mètres-carrés par habitant. Cette diminution, résultant de la conjugaison du ralentissement de la création d'espaces verts avec une augmentation forte de la population francilienne, s'est confirmée sur la période récente 2009-2013.

Au regard de ce constat, de l'importance sanitaire, environnementale et sociale de ces espaces, mais aussi parce qu'ils contribuent largement à renforcer l'attractivité de notre territoire, l'exécutif régional porte **l'objectif de faire entrer la nature dans les villes et les villages à travers le futur « Plan vert »**.

La concrétisation de cette ambition, se traduit par un budget volontaire sur le volet « patrimoine naturel » pour lequel 2 actions nouvelles sont créées en 2017 :

- Le « **Plan de végétalisation** » pour l'élaboration d'un « **Plan vert** »

Après la concertation organisée à l'automne 2016 avec l'ensemble des acteurs, experts, professionnels et associations, la démarche se poursuivra autour d'un objectif simple : aboutir à la création nette d'espaces verts en Ile-de-France d'ici la fin de la mandature et améliorer l'accessibilité des espaces verts de proximité et de fin de semaine. La nature partout et pour tous et la végétalisation des villes comme des bourgs, constituent donc une priorité forte de 2017.

- **Les actions territorialisées de protection des milieux naturels et de la biodiversité**

Au-delà des opérations spécifiques de création d'espaces verts, la végétalisation en milieu urbain et la mise en œuvre du SRCE pourront accompagner des opérations en lien avec les dispositifs des « Cent quartiers écologiques et innovants », de « l'Urbanisme transitoire », des nouveaux « Contrats d'aménagement régional (CAR) » et « Contrats ruraux (COR) ».

Certaines actions prévues dans les contrats trame verte et bleue en cours de préparation seront financées sur cette enveloppe.

De plus, aux côtés des actions territorialisées, **l'aide à la protection des milieux naturels et de la biodiversité** sera poursuivie avec une enveloppe qui permettra en 2017 de :

- soutenir le Syndicat mixte d'aménagement de la Plaine de Pierrelaye,
- contribuer à la gestion du Parc de la Poudrerie à Sevran,
- mettre en œuvre des actions en fonctionnement relevant de la stratégie régionale pour la biodiversité, du Schéma Régional de Cohérence Écologique et du futur Plan vert de l'Ile-de-France.

Par ailleurs, en lien avec l'IAU, **NatureParif** participera à l'élaboration du Plan Vert régional et sera acteur de sa mise en œuvre.

Enfin, chargée de l'entretien des propriétés régionales pour offrir au public un usage accessible et en toute sécurité, **l'Agence des Espaces Verts (AEV)** accompagnera les collectivités dont les projets recoupent les enjeux de végétalisation et ceux du futur Plan vert régional. Les crédits dévolus à l'AEV permettront également et entre autres, la poursuite des aménagements et des acquisitions dans le cadre de la réalisation de la liaison verte « Tégéval ».

- **Protection des milieux et ressources**

La Région compte 12 **Réserves naturelles régionales (RNR)** dont 5 sont gérées par l'AEV, qui sont dotées d'un plan de gestion, avec une programmation pluriannuelle permettant de cibler les interventions.

Les opérations d'investissement portent sur :

- l'aménagement des milieux naturels (création et remise en état d'accès et de chemins, restauration ou plantation de haies, acquisition de matériel...);
- la réalisation d'inventaires et de suivis naturalistes ;
- l'accueil du public (cheminement, sécurisation, accès aux personnes à mobilité réduite...).

Les autorisations d'engagement mobilisées permettront d'assurer le fonctionnement des RNR (salaires, gestion courante).

Par ailleurs, les **continuités écologiques** pourront être financées dans le cadre du CPER via la participation à des constructions de "passages à faune" dans les projets d'environnement d'infrastructures routières.

Enfin et comme évoqué plus haut, la Région accompagnera techniquement et financièrement, les stratégies et actions concourant à la **préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides**, ainsi que la **gestion alternative de l'eau dans la ville**, notamment **par la mise en œuvre de dispositifs de végétalisation**.

Ces mesures sont favorables non seulement à la préservation mais aussi au développement de la nature en Ile-de-France, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction et l'adaptation au changement climatique.

Les projets, situés fréquemment le long des berges de Seine, de Marne et des autres rivières du territoire francilien ainsi que dans les zones les plus urbanisées, améliorent le bien-être et le cadre de vie des habitants en recomposant des espaces verts paysagers favorables aux loisirs et à la détente, et contribuent à la prévention des inondations.

Parmi les mesures adoptées, il faut également noter le renforcement de l'intervention régionale contre le risque inondation (aide financière régionale pour la connaissance et la culture du risque inondation et la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, aide financière régionale pour des solutions naturelles qui limitent le ruissellement, création de zones de stockage et d'absorption des eaux, participation aux aménagements urbains favorables à la biodiversité...).

1.6. La réussite des politiques environnementales passe par l'accompagnement des acteurs et le changement des pratiques

En 2017, la Région poursuivra son action en faveur de **l'Education à l'environnement vers un développement durable**.

Ces actions sont désormais financées autour d'un thème choisi en écho aux priorités régionales qui est communiqué annuellement aux associations lors d'un appel à projets. Pour 2017, le sujet de la place et du rôle du végétal a été choisi, en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre du Plan vert.

L'enveloppe inscrite au budget 2017, permettra également le financement de têtes de réseau œuvrant dans le domaine de l'environnement et la cotisation de la Région à certaines structures ciblées dont elle est membre.

2. Transports et mobilités

| Secteur | mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Les transports et mobilités | | 670,000 | 751,756 | 1 421,756 |
| Les transports en commun | | | | |
| | Liaisons ferroviaires | 369,000 | | 369,000 |
| | Liaisons tramways | 134,000 | | 134,000 |
| | Métro | 75,000 | | 75,000 |
| | Plans locaux de déplacements | 2,000 | | 2,000 |
| | Développement et amélioration des sites propres pour autobus | 21,000 | | 21,000 |
| | Grands pôles intermodaux | 13,000 | | 13,000 |
| | Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens | | 647,546 | 647,546 |
| | Actions spécifiques en matière de tarification | | 103,210 | 103,210 |
| Les mobilités | | | | 0,000 |
| | Réseaux verts et équipements cyclables | 17,000 | | 17,000 |
| | Plan anti bouchon | 20,000 | | 20,000 |
| | Transport des marchandises | 13,000 | 0,100 | 13,100 |
| | Etudes générales, expérimentations et innovations | 6,000 | 0,500 | 6,500 |
| | Ecomobilité | | 0,400 | 0,400 |

L'objectif de diminuer les émissions liées aux transports et à la mobilité passe essentiellement par :

- l'amélioration de l'efficacité des transports collectifs,
- la lutte contre la congestion,
- la promotion de nouveaux véhicules, de nouvelles mobilités et de nouveaux usages,
- la promotion du transport fluvial.

Le nouvel exécutif a engagé, à la Région et au STIF, la révolution des transports afin d'apporter, des réponses aux attentes légitimes des Franciliens. Ces réponses, multiples et globales, intègrent les préoccupations relatives aux enjeux environnementaux en favorisant les modes de déplacement qui limitent les conséquences environnementales négatives, notamment par le soutien résolu aux transports en commun.

1.1. Les Transports en commun de voyageurs

L'Ile-de-France mène une politique de promotion des transports en commun en faveur des voyageurs, destinée à la fois à répondre aux besoins de déplacement des franciliens et à limiter les impacts négatifs des transports sur l'environnement.

- **Liaisons ferroviaires, tramways et métros**

L'enveloppe 2017 proposée en autorisations de programme sur ce périmètre, **en augmentation de 164,5 millions d'euros** par rapport à 2016, confirme la priorité en faveur des transports franciliens et des investissements pour offrir une nouvelle offre après des années de retard.

Au-delà, la Région prévoit par ailleurs, de soutenir en 2017 :

- **Les Plans locaux de Déplacements**

Ceux-ci permettent de :

- décliner de manière opérationnelle des orientations sur une mobilité plus soutenable et adaptée aux besoins des territoires,
- mener une réflexion indispensable au niveau intercommunal pour organiser localement les usages, pour prendre les mesures et conduire les aménagements les plus pertinents.

Sur le volet Actions territoriales, l'enveloppe proposée permettra de soutenir la réalisation de projets d'amélioration de desserte de grands équipements à vocation régionale, tout particulièrement des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

- **Le Développement et l'amélioration des sites propres pour autobus**

Ce dispositif figure dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020. Ces aménagements de partage de la voirie au bénéfice de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) contribuent au développement d'un réseau de transport en commun efficace et attractif. Les actions sont cohérentes avec les orientations du « Grand Paris des bus » mené par le STIF, et orienté vers le renfort d'offre et la modernisation du matériel roulant.

- **L'aménagement de Grands pôles intermodaux**

L'enveloppe proposée permettra notamment de poursuivre les travaux de projets de pôles en cours mais aussi de réaliser les études amont jusqu'à l'enquête d'utilité publique pour de nouveaux projets.

En outre, les crédits de fonctionnement rattachable spécifiquement aux actions en faveur de l'environnement sont essentiellement liés au soutien financier que la Région apporte au Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF).

- **La contribution régionale au Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF)**

Par son soutien au fonctionnement du système de transports en commun, la Région contribue également à la mise en œuvre, dans les prochaines années, des objectifs suivants :

- **Modernisation des transports** par la rénovation ou le renouvellement de plus de 700 rames sur la période 2016-2021.

Le STIF a engagé un plan sans précédent de modernisation des **matériels roulant** représentant un investissement de **9,5 milliards d'euros** qui permettra de disposer sur l'ensemble des lignes de trains neufs ou renouvelés offrant les standards de confort et de sécurité les plus modernes afin de rendre plus attractifs ces modes de

transports, d'améliorer la ponctualité, priorité des Franciliens, et de permettre au plus grand nombre de les emprunter.

- **Conquête des territoires de la grande couronne** par la mise en œuvre en particulier du « **Grand Paris des bus** » initiée par le STIF à la rentrée 2016.

En complément des efforts considérables effectués sur les modes ferrés, une grande concertation a été lancée pour refondre l'offre de bus sur la région et accroître leur nombre, particulièrement en grande couronne. Le conseil du STIF a ainsi voté en décembre 2016 une dotation supplémentaire de **30 millions d'euros** qui permettra d'accroître l'offre dès 2017.

De plus, le STIF a également décidé d'engager la politique de **renouvellement intégral du parc de bus**. D'ici 2025, la totalité des bus desservant Paris, la petite couronne et la zone dense de la grande couronne auront été remplacés par des bus propres. Ceux qui desservent les autres zones de la grande couronne seront convertis d'ici à 2029.

Enfin, le STIF a refondé sa politique de soutien aux **parkings relais tout particulièrement en grande couronne**. Il s'agit d'offrir 10 000 places supplémentaires pour permettre aux Franciliens de laisser en toute commodité et sécurité leur véhicule, pour prendre les transports en commun en fin de trajet.

- Réinvention des transports grâce au développement de **services numériques innovants offerts aux voyageurs**, en cohérence avec le projet de « Smart Région ».

Par ailleurs, le **soutien de la Région en faveur d'actions spécifiques en matière de tarification** permet d'offrir des conditions de tarification particulièrement avantageuse pour permettre à un certain nombre de public d'accéder aux transports en commun. Il s'agit du soutien régional pour la réduction de 50 % pour les publics scolaires et d'étudiants et pour la tarification sociale et très sociale des transports qui permet aux publics concernés de bénéficier de réduction allant de 50 % à 100 %.

D'autre part, le budget 2017 traduit les ambitions liées à la mise en œuvre du volet transport du CPER, au plan régional en faveur du vélo, au plan « antibouchon » et pour changer de route, et à la stratégie fret et logistique.

Ces politiques publiques sur le périmètre des mobilités, prennent pleinement en compte les enjeux environnementaux.

1.2. Le vélo

Le **Plan vélo régional**, dont l'élaboration a été engagée en juillet 2016 (CR-151-16) et dont l'adoption doit intervenir début 2017, sera suivi d'une mise en œuvre sur trois axes stratégiques :

- le soutien à l'aménagement des infrastructures en particulier de la suppression des coupures,
- le développement des services destinés aux usagers en lien avec le STIF,
- la promotion de l'usage du vélo et la fédération des acteurs du domaine.

L'enveloppe mobilisée en faveur de **l'aménagement des réseaux verts et des équipements cyclables** permettra le développement d'un réseau cyclable régional qui prend pleinement en compte la desserte des pôles générateurs de trafic, le rabattement et

l'accueil vélo en gare, le soutien aux services pour les cyclistes, ainsi que l'animation et la mise en cohérence des interventions des multiples acteurs.

Il s'agira en 2017, pour l'essentiel :

- de financer la réalisation d'opérations pour assurer la sécurité et améliorer le confort des cyclistes,
- de traiter les points durs et les coupures urbaines,
- d'améliorer les déplacements des vélos au quotidien et notamment l'accès aux gares, aux lycées, aux îles de loisirs et aux principaux lieux d'emplois,
- de soutenir le développement des services pour les cyclistes : stationnement sécurisé, réparation, location, vélo-écoles, etc.

1.3. La mise en œuvre du plan « antibouchon » et pour changer de route

Les centaines de kilomètres d'embouteillages cumulés quotidiennement en Ile-de-France sont facteurs de pollution.

En 2017, l'Exécutif entend poursuivre ses priorités pour améliorer le réseau routier en Ile-de-France et inventer la "route intelligente", afin de mettre fin à l'opposition stérile des transports en commun versus réseau routier, tout en contribuant à **l'amélioration de la qualité de l'air**.

Les projets soumis à l'approbation de l'assemblée seront présentés **avec leur étude d'impact** (comportant le volet qualité de l'air), désormais systématiquement soumise à l'avis de l'Autorité environnementale afin d'éclairer pleinement les délibérations.

Cette ambition se traduit par d'importants investissements d'ici à 2021. Outre les aménagements routiers, l'Exécutif régional entend également favoriser l'essor de nouveaux usages de l'automobile tels que le covoiturage, mais aussi accompagner les progrès technologiques.

1.4. Le transport de marchandises

Le budget 2017 permettra de conforter la vision stratégique de la Région sur le secteur du fret et de la logistique et d'apporter un soutien au transport de marchandises conciliant la prise en compte de l'environnement et l'attractivité économique du territoire francilien. Des actions particulières en faveur du transport fluvial, mode qui présente de nombreux avantages environnementaux et un potentiel important, seront plus particulièrement soutenues.

L'enveloppe consacrée aux **transports fluviaux** permettra d'**aménager et de moderniser les voies navigables**.

Elle contribuera pour l'essentiel à :

- engager notamment les travaux de l'écluse de Méricourt, ouvrage concentrant des enjeux prioritaires pour la fiabilisation du secteur de la Seine Aval ;
- poursuivre les efforts de soutien aux investissements portuaires engagés en 2016 ;
- honorer les engagements passés, notamment sur le projet de reconstruction du barrage de Vives Eaux dans le secteur Seine Amont/Marne, et sur le projet de Mise au gabarit européen de la rivière Oise entre Creil et Compiègne.

En outre, le **projet de canal Seine-Nord Europe**, en luttant contre la congestion routière, s'inscrit pleinement dans la **logique du plan régional pour la qualité de l'air** lancé en septembre dernier par la Région Île-de-France.

Ce canal à grand gabarit destiné à relier le bassin parisien au réseau fluvial des Hauts-de-France, et au-delà à l'ensemble du réseau fluvial européen, ouvrira l'accès et la navigation à des bateaux capables de transporter 4.400 tonnes. Soit, pour le chargement d'un seul navire, l'équivalent des chargements de 180 poids lourds évoluant sur un axe routier, comme l'A1. Aujourd'hui, la route continue d'écouler plus de 85 % des marchandises.

Il est à noter qu'une action intitulée « **Fret fluvial et portuaire** » est créée en fonctionnement dans le budget 2017 pour mieux identifier les études qui seront conduites dans le domaine du fret, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un plan fret régional.

Les actions de soutien se poursuivent également en faveur d'une logistique urbaine intégrant mieux les contraintes environnementales. La stratégie fret et logistique sera l'occasion de préciser les orientations en la matière.

1.5. Etudes générales, expérimentations et innovations

La Région renforcera son soutien aux innovations dans le domaine des infrastructures et des véhicules au bénéfice d'une mobilité favorable à l'emploi et responsable dans le domaine environnemental.

L'enveloppe mobilisée en investissement en 2017 sur ce volet permettra de :

- mettre en œuvre des mesures qui favorisent les véhicules propres et innovants, en lien avec les orientations du plan « anti-bouchon » et pour changer la route, ainsi que du futur plan fret.
- prendre en charge les investissements liés aux innovations en matière de transports, ainsi que les études qui s'y rapportent.

En fonctionnement, l'enveloppe permettra de :

- financer des études ou expérimentations programmées pour 2017 dans le cadre des travaux portant sur le plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route ou dans ceux portant sur le plan régional sur le vélo.
- poursuivre la réalisation d'audits financiers des opérations de transports. L'année 2017 sera également l'occasion d'instaurer un partenariat avec le Mastère Spécialisé Transformation Numérique des Systèmes de Mobilité avec l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées et l'IFSTTAR.

1.6. Ecomobilité

Le management de la mobilité est un levier concret et peu coûteux pour organiser la demande de déplacements et par conséquent, réduire le besoin en investissements publics sur le réseau de transport.

En 2017, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des plans de déplacements inter-entreprises (PDIE), le conseil en mobilité et l'accompagnement des agences locales de mobilité.

3. Logement et Politique de la Ville

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Le logement et la politique de la ville | 57,100 | 0,900 | 58,000 |
| Sites contractualisés ANRU | 5,000 | | 5,000 |
| Développement du parc locatif social et logement des jeunes | 40,000 | | 40,000 |
| Aide au parc privé | 11,500 | | 11,500 |
| Dessine-moi le Grand Paris de demain | 0,600 | 0,900 | 1,500 |

En matière de renouvellement urbain, l'accompagnement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) portera sur les équipements, dans un objectif d'humanisation des quartiers.

Les conditions et les modalités seront déterminées par la Région sur la base d'une délibération cadre qui sera présentée en janvier 2017.

Les opérations financées en matière de logement respectent la RT 2012.

Pour mémoire, conformément à l'article 4 de la loi Grenelle 1, la RT 2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/ (m².an) en moyenne, tout en suscitant :

- une évolution technologique et industrielle significative pour toutes les filières du bâti et des équipements,
- un très bon niveau de qualité énergétique du bâti, indépendamment du choix de système énergétique,
- un équilibre technique et économique entre les énergies utilisées pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Dans les délibérations cadres programmées pour janvier 2017, sont proposées la création de primes pour favoriser les éco-matériaux, les programmes plus performants (BEPOS, bas carbone) et la végétalisation.

La dimension environnementale est donc inhérente à la politique du logement, dans les opérations de construction et de réhabilitation.

De même s'agissant du parc privé, **l'aide aux copropriétés en difficulté** permettra en 2017, la couverture des projets labellisés arrivant en phase opérationnelle. Ces actions contribueront à une remise à niveau de ces bâtiments fortement dégradés. Les investissements réalisés, conformes aux dernières réglementations en vigueur, permettront aux habitants de bénéficier des avantages environnementaux liés notamment à la réduction des émissions de polluants des produits utilisés.

Parmi les opérations accompagnées, figureront des dossiers liés aux treize nouveaux labels approuvés par la Région en 2016, et qui concernent les copropriétés situées à Mantes-la-

Jolie, Courcouronnes, Bobigny, Bondy, Epinay-sur-Seine, Sevran, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel.

Dans ce cadre, des opérations de rénovation énergétiques pourront être menées (raccordement à des réseaux de géothermie...).

Enfin, dans le cadre du budget logement, des crédits seront mobilisés en 2017, en faveur du dispositif d'appui à la qualité architecturale des projets d'équipements publics portés par les collectivités franciliennes, pour **dessiner le Grand Paris de demain**.

Dans le cadre du rapport CR 47-16, le Conseil régional s'est fixé comme objectif d'adapter la Région à son époque et de la préparer à relever les nombreux défis qui l'attendent : amélioration du cadre de vie, prise en compte de l'évolution des modes de vie et de l'économie, recomposition territoriale ou encore changement climatique.

Une première expérimentation est proposée pour soutenir la qualité architecturale de projets des collectivités franciliennes en lien avec projets urbains ou paysagers. L'objectif est d'encourager davantage d'équipes à participer aux concours d'architecture afin de favoriser la créativité, l'émergence de nouveaux talents et de contribuer à la qualité du cadre de vie des franciliens.

Un volet prospectif est aussi proposé ayant pour objet de mener une réflexion à moyen terme sur de grands enjeux inhérents au territoire francilien et à l'aune des grandes régions-métropoles, à travers l'organisation d'une consultation internationale pluridisciplinaire.

4. Aménagement

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'aménagement | 46,650 | 3,394 | 50,044 |
| CPIER axe stratégique Vallée de la Seine | 0,300 | 0,100 | 0,400 |
| Cent Quartiers Innovants et Ecologiques | 40,000 | | 40,000 |
| Aménagement durable et innovation urbaine | 3,500 | | 3,500 |
| Contrat d'aménagement régional | 2,850 | | 2,850 |
| Evaluation du SDRIF | | 0,200 | 0,200 |
| IAU - programme d'études | | 2,789 | 2,789 |
| Biennale architecture et urbanisme | | 0,305 | 0,305 |

La volonté de la Région de développer l'aménagement durable et innovant de l'Ile-de-France réside dans une démarche cohérente et coordonnée mobilisant des axes d'intervention complémentaires pour soutenir les territoires franciliens dans leurs différentes phases de développement et dans leur spécificité territoriale (rural, urbain, péri-urbain).

L'objectif est de répondre aux besoins des Franciliens dans la perspective d'une amélioration de la qualité de vie et de réduction de l'empreinte environnementale du développement régional.

Reflète de cette ambition, le budget 2017 s'inscrit dans ces lignes directrices et permettra à la Région de répondre à la fois aux attentes de ses partenaires et à ses attentes propres, en tant que chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Ainsi, l'année 2017 verra la montée en charge du nouveau dispositif phare de la mandature « **Cent Quartiers Innovants** », avec deux sessions prévues dans l'année, qui permettront aux collectivités franciliennes de construire plus et mieux et d'aménager de façon innovante des quartiers exemplaires d'un point de vue environnemental, bien desservis par les transports en commun, alliant logements avec un objectif de mixité, emplois, services et nature.

La Région entend ainsi jouer un rôle moteur pour bâtir une Ile-de-France plus agréable à vivre et plus respectueuse de l'environnement, en participant à l'aménagement durable du quotidien.

En matière d'aménagement, l'année 2017 sera la première année de mise en œuvre pleine et entière des **nouveaux dispositifs contractuels** adoptés en 2016 ayant vocation à améliorer le cadre de vie des Franciliens.

Levier de la territorialisation de l'action régionale, le **Contrat d'Aménagement Régional** (CAR) désormais en vigueur, porte l'ambition de rendre plus efficace et plus accessible la politique contractuelle de la Région à l'attention des communes et des intercommunalités.

Le CRT était un outil discriminant par l'application de pondérations multiples, complexes et politiquement ciblées. Le CAR tourne le dos à ces pratiques : il est plus clair et plus lisible, la nature des opérations admises au contrat est élargie au maximum, le calcul des subventions attendues est simplifié et enfin les bénéficiaires potentiels sont beaucoup plus nombreux, du fait de la levée des contraintes d'accès.

Ce nouveau dispositif est **intégrateur des politiques sectorielles**. Il pourra soutenir, dans une démarche transversale et ensemble, des projets relevant des stratégies d'aménagement, de l'environnement, des circulations douces, de la nature et de la biodiversité, des équipements culturels, sportifs et de loisirs de proximité, ainsi que ceux relevant de la préservation des éléments patrimoniaux historiques non classés et vernaculaires.

Pour traduire cette transversalité, le budget des CAR est réparti dans les différents budgets sectoriels. Cela répond également à une exigence de transparence et de lisibilité budgétaire.

La participation régionale par contrat est plafonnée à 1 M€ pour les communes et à 2 M€ pour les EPCI à fiscalité propre et les EPT. Une **subvention supplémentaire** de 500 000€ maximum est mobilisable pour les contrats communaux et de 1 M€ maximum pour les contrats intercommunaux, **intégrant une ou plusieurs opérations environnementales**.

Cette incitation significative est ainsi un **levier pour accélérer la territorialisation des politiques environnementales**. Le CAR pourra accompagner les collectivités porteuses de projets relevant notamment :

- des circulations douces,
- de la réduction et de la valorisation des déchets au niveau local,
- des actions relatives à la nature et à la biodiversité,
- de la restauration de milieux aquatiques et humides,
- de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités,
- du développement de l'économie circulaire,
- des équipements de proximité.

Pour les sites en attente de projets, la Région entend participer à l'aménagement durable et à l'innovation urbaine et en particulier à l'émergence d'expérimentations autour de **l'urbanisme transitoire**. Il s'agit ici de redonner de la valeur à des lieux délaissés, d'optimiser l'utilisation temporaire du foncier en friche ou en attente de démarrage d'une opération, en faveur notamment du développement économique, et d'en favoriser l'appropriation sociale.

Par cette démarche d'innovation urbaine, la Région entend impulser des dynamiques de préfiguration, d'utilisation de sites en devenir, avec l'implication des acteurs (habitants, actifs, futurs usagers), dans l'attente de leur transformation, afin de redonner de la valeur à des lieux délaissés, notamment via des projets d'implantation d'activités économiques temporaires.

Deux nouvelles sessions de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) seront lancées en 2017.

Enfin, dans le cadre de la **coopération interrégionale**, la Région réaffirme en 2017, son engagement sur **l'axe stratégique de la Vallée de la Seine**, corridor de premier plan en Europe, élément clé pour l'attractivité de la région Ile-de-France, contribuant à son ouverture internationale par un débouché maritime majeur et constituant un ensemble exceptionnel à l'échelle européenne.

Le Contrat de plan interrégional (CPIER) traduit, pour la période 2015-2020, les enjeux communs de l'Etat et des Régions Ile-de-France et Normandie autour de la vallée de la Seine en termes d'attractivité, d'aménagement, de développement durable et de préservation, voire d'amélioration de l'environnement et du patrimoine naturel.

Le CPIER doit être un outil de croissance verte, en travaillant de manière coordonnée notamment sur des filières interrégionales (automobile, aéronautique, chimie, énergie...), les industries émergentes (économie circulaire et valorisation des déchets, énergies renouvelables, éco-matériaux...).

Plusieurs secteurs de la Région sont mobilisés pour financer ce projet transversal qui concerne le développement des transports de voyageurs et de marchandises (ferrés et fluviaux) afin de limiter l'usage de la route, des actions en faveur d'une meilleure gestion des berges et des continuités écologiques, le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire...

En 2017, le partenariat avec l'Ecole Nationale du Paysage de Versailles devrait être reconduit pour permettre aux étudiants d'approfondir les enjeux de la relation entre les plateaux, les vallées secondaires, la baie et la Seine. Dans le cadre de l'action de maîtrise du développement urbain et de la réalisation de la ville durable, les premières études pré opérationnelles menées par l'EPFIF sur des sites à fort potentiel de reconversion, notamment les friches industrielles, seront financées.

Enfin une partie des crédits sera mobilisée en articulation avec les autres budgets sectoriels, dans le cadre de la 3^{ème} session de l'Appel à Manifestation d'Intérêt mené avec l'ADEME, pour des actions innovantes en faveur de la transition écologique et énergétique.

A la fois, site naturel majeur, refuge pour la faune, voie de transport, espace de loisirs et de détente, habitats..., la Seine demeure un élément identitaire fort de notre Région.

En fonctionnement, le budget 2017 de l'aménagement permettra par ailleurs, d'apporter une attention particulière à l'environnement.

Ainsi, l'obligation d'**évaluation du SDRIF**, inscrite dans la loi NOTRe, dans un délai de six ans à compter de sa date d'approbation, soit à fin 2019, permettra à la Région de réfléchir sur ses ambitions à long mais aussi à moyen terme, et mettre en perspective le SDRIF avec les priorités de la mandature (Plan Vert, mobilités, qualité de l'air, bouclier anti-mitige, construction de logements autour des gares du métro du Grand Paris...).

Chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, la Région entend s'appuyer pleinement sur les outils et expertises de l'**IAU, seule agence régionale d'urbanisme** disposant de la compétence, des données et des observations pour travailler sur l'ensemble du territoire francilien.

A ce titre, le prochain conseil d'administration de l'IAU devrait valider un programme d'études pour 2017, fortement orienté vers les enjeux environnementaux franciliens. La transition écologique et énergétique du territoire francilien constitue un axe stratégique de ce document.

La Région sollicitera également l'IAU sur les PNR, la politique régionale de la Forêt et le Pacte régional pour une agriculture forte.

Par ailleurs, l'IAU interviendra, en appui à la Région, sur le plan vert, le plan régional de la qualité de l'air ou encore la nouvelle planification régionale des déchets.

En outre, l'Institut apportera son expertise pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de mobilité.

Enfin, la Région lancera en 2017 les travaux de préfiguration de la **Biennale internationale d'architecture, d'urbanisme et du paysage en Ile-de-France** (CR 50-16). La première édition se tiendra en 2018 et doit permettre de faire émerger les talents, de mettre en dynamique l'ensemble des acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture, de confronter les idées et de favoriser la rencontre avec le grand public pour une meilleure appréhension du fait architectural et paysager, concourant à préfigurer et construire le territoire francilien de demain.

5. Agriculture et ruralité

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'agriculture et la ruralité | 11,200 | 9,990 | 21,190 |
| La ruralité | | | |
| Soutien aux Parcs naturels régionaux | 2,000 | 3,500 | 5,500 |
| Espaces de travail collaboratifs | 2,500 | | 2,500 |
| Sauvegarde des commerces de proximité | 3,000 | | 3,000 |
| Contrat rural COR | 1,000 | | 1,000 |
| L'agriculture | | | |
| Filières agriculture et agro-alimentaire - Stratégie forestière régionale | 1,000 | 1,347 | 2,347 |
| Développement, diversification, qualité des produits - agriculture et agro-alimentaire | 1,000 | | 1,000 |
| Agriculture et environnement | 0,200 | 1,100 | 1,300 |
| Agriculture péri-urbaine | 0,500 | 0,850 | 1,350 |
| CERVIA de Paris Ile-de-France | | 1,643 | 1,643 |
| Agriculture biologique | | 1,550 | 1,550 |

Les territoires ruraux sont autant de potentiels de développement de l'Ile-de-France, d'atouts pour réussir la transition écologique et de garanties pour la préservation d'un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des franciliens.

Ainsi, la Région affirme son soutien renouvelé aux **Parcs Naturels Régionaux (PNR)** et souhaite faire des Parcs des acteurs de référence pour le développement local, l'innovation et l'expérimentation, par un pilotage renforcé et une gouvernance adaptée.

Dans ce cadre, de nouveaux contrats de Parcs seront adoptés dans la première moitié de l'année 2017. Laboratoires privilégiés de nouveaux gisements de croissance pour les territoires ruraux franciliens, les PNR doivent être porteurs de projets innovants et d'expérimentations locales autour d'enjeux de développement économique, agricole, touristique, de préservation des milieux naturels et paysages, de valorisation patrimoniale et valoriser leur savoir-faire au bénéfice de tout l'espace rural de la région.

La Région continuera à soutenir le fonctionnement des quatre Parcs franciliens ainsi que les projets de création de deux nouveaux Parcs. Elle participera également au financement des programmes d'actions des Parcs en investissement et en fonctionnement.

Par ailleurs, l'Exécutif régional a initié dès 2016, plusieurs mesures phares qui ont à cœur de faire de la proximité territoriale une priorité, en tant que vecteur de réduction de l'empreinte environnementale.

Dans ce cadre, afin de contribuer à la limitation des déplacements, à la diminution de la congestion routière et à la saturation des transports en commun en Ile-de-France, la Région poursuivra en 2017, sa politique de :

- déploiement d'**espaces de travail collaboratifs** (tiers lieux) dans les territoires ruraux par la création d'espaces de co-working, de fablabs et de télécentres.
- **sauvegarde des commerces de proximité dans les territoires ruraux** (maintien, reprise, création, développement).

Enfin, un **nouveau dispositif de contrat rural** (CoR) entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017, a été élaboré en concertation avec les Départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

Il repose notamment sur le renforcement et la simplification de la contractualisation avec les intercommunalités et communes rurales, par une augmentation des budgets correspondants et une mobilisation plus rapide et plus efficace, en particulier via le principe d'une instruction administrative unique confiée aux Départements.

Ce nouveau dispositif sera **garant d'une offre de proximité pour répondre aux besoins de ces territoires.**

Sur le volet agricole, au-delà des actions mises en œuvre en 2016 à la faveur d'un budget d'investissement fortement revalorisé et qui se poursuivent, le **futur Pacte agricole** proposera un cadre global de préservation des espaces et de l'environnement régionaux.

Sur l'emploi et la formation, la compétitivité, la recherche et l'innovation, le foncier, l'installation des jeunes, la biomasse, les circuits courts et la structuration des filières, la gestion des risques, l'environnement et le climat, les termes de ce contrat devront être précisés avec la volonté de rendre à ce secteur essentiel pour l'économie, l'environnement et l'équilibre territorial de la région, la place et le rôle qui sont les siens.

Le **futur pôle d'excellence agricole** autour des thématiques de l'agronomie et du changement climatique, envisagé dans le cadre du Pacte, pourra également contribuer à cette réflexion.

L'Exécutif entend mettre l'environnement au cœur de la politique agricole, dans le Budget 2017.

Ainsi, la politique « **Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits - secteurs agriculture et agro-alimentaire** » connaît un grand succès et représente un enjeu important en termes de compétitivité et de performance à la fois économique et environnementale.

Sur le volet investissement, une part des crédits sera dédiée à des expérimentations d'actions innovantes.

Il est également prévu d'accompagner les investissements nécessaires dans les exploitations pour conforter leur résistance aux aléas et améliorer leur maîtrise des intrants et des charges par des techniques plus performantes.

Par ailleurs, l'action « **Agriculture et environnement** » est dédiée aux investissements à vocation environnementale prévus dans le cadre du dispositif INVENTIF, cofinancé par du FEADER. Elle permet, sur le volet fonctionnement, d'honorer les engagements pris sur les mesures agroenvironnementales et climatiques, mesures contractuelles de cinq ans. Elle permet aussi de financer les actions d'animation en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement pilotées par les chambres d'agriculture.

En outre, l'action « **Agriculture périurbaine** » porte le financement des investissements prévus notamment dans le cadre du projet de lotissement agricole de Brétigny, dédié à l'installation d'agriculteurs en agriculture biologique.

Le volet fonctionnement permettra de poursuivre le soutien aux projets en cours, en particulier la convention SAFER-Etat-Région prévue au CPER, axée principalement sur la préservation des terres agricoles, et le financement d'une dizaine de territoires agri-urbains dont l'objectif est la préservation des terres agricoles et le développement de l'agriculture locale. Il permettra également de financer des actions d'animation dans le cadre du projet de lotissement agricole de Brétigny et du réseau rural (action obligatoire dans le cadre du PDR).

Enfin, la Région confirme sa volonté d'agir en faveur de **l'agriculture biologique et de proximité** et amplifie les moyens qu'elle entend y consacrer en 2017.

Cette action dédiée au développement de la filière biologique en Ile-de-France, dont la dotation est en forte progression en 2017 (de 30 % par rapport à 2016), permettra de soutenir les réseaux les plus structurés qui accompagnent la dynamique de développement de l'agriculture biologique francilienne.

Elle visera à privilégier des projets opérationnels plutôt que le fonctionnement des structures elles-mêmes, en favorisant le soutien à des opérations concrètes dédiées à la structuration des filières et au renforcement de l'approvisionnement des lycées en produits bio.

A travers ce budget 2017, l'Exécutif entend aussi privilégier l'innovation et la recherche de circuits courts.

On peut ainsi souligner que le budget dédié à **l'investissement et à l'innovation dans la ferme francilienne** est renforcé par rapport à l'effort déjà consenti dans le cadre du premier budget de la mandature.

La Région poursuit son **soutien au Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France**, très en pointe sur les problématiques liées à l'alimentation locale, aux circuits courts et à la diversification agricole. Le CERVIA offre en effet son expertise agro-alimentaire en matière d'innovation, de recherche et développement.

Enfin, l'Exécutif régional souhaite élaborer en 2017 une nouvelle et ambitieuse stratégie forestière régionale, suite à la concertation organisée dès 2016 avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois.

Cette stratégie aura pour objectif de rattraper ces trop nombreuses années pendant lesquelles cette politique et ce gisement de valeur et d'emplois ont été laissés orphelins, et de mobiliser pleinement nos massifs et l'utilisation du bois par le développement des filières du bois construction et du bois énergie.

Ainsi, sur son volet investissement, la ligne « **Soutien aux filières agricoles et agroalimentaire** » est dédiée à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie régionale pour la forêt et le développement des filières de valorisation du bois dans la construction et le bouquet énergétique.

Sur son volet fonctionnement, cette action permet également, le développement d'actions structurantes nouvelles comme la réalisation d'une étude sur la mise en place d'une plateforme d'approvisionnement local initiée en Seine-et-Marne.

6. Enseignement secondaire

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'enseignement secondaire | 106,664 | 8,722 | 115,386 |
| Etudes générales lycées publics | 1,000 | | 1,000 |
| Construction des lycées neufs | 14,972 | | 14,972 |
| Rénovation des lycées publics | 35,596 | | 35,596 |
| Rénovation des cités mixtes régionales | 9,996 | | 9,996 |
| Lycées 100 % numériques | 44,500 | 7,000 | 51,500 |
| Equipement en matière de gestion des déchets | 0,200 | | 0,200 |
| Maintenance des installations liées à la qualité environnementale | | 0,250 | 0,250 |
| Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets | | 0,200 | 0,200 |
| Prestations électricité des lycées publics | | 0,072 | 0,072 |
| Budget participatif économie d'énergie lycées | 0,400 | | 0,400 |
| Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires | | 1,200 | 1,200 |

En matière de développement durable et de qualité environnementale, plusieurs actions sont menées au sein du budget « enseignement secondaire ».

Ainsi, les opérations de construction et de rénovation (grosses réparations, travaux de maintenance) des établissements de l'enseignement secondaire (lycées publics, cités mixtes, lycées privés) répondent de diverses manières aux enjeux et orientations environnementales de la Région.

En effet, en 2017, des **études spécifiques** permettront l'**analyse de site** et la **réalisation de diagnostics environnementaux** pour définir en amont les opérations à mener pour réduire l'empreinte écologique sur notre territoire.

De même, il est à noter que toutes les opérations intègrent dans leur budget **des objectifs renforcés par rapport aux réglementations, sur toutes les thématiques : énergie, eau, végétalisation, gestion des déchets, confort usagers, chantier propre, afin de répondre aux exigences des stratégies régionales notamment Plan climat, Plan qualité de l'air, Plan de gestion des déchets de chantier, futur Plan vert, etc.**

Au niveau énergétique, une démarche de sobriété renforcée du bâti est systématiquement mise en œuvre, associée à l'efficacité des équipements avec recours aux énergies renouvelables.

Les constructions de lycées neufs votées visent le niveau "Zéro Energie", avec l'obtention du nouveau label BEPOS, en anticipation des seuils réglementaires applicables dans la future réglementation « Energie-Carbone » en cours de test. Il s'agit de

compenser totalement les consommations réglementaires du bâtiment d'origine non renouvelable (chauffage, eau chaude, éclairage intérieur, ventilation) par une production énergétique in-situ. A ce jour, 6 opérations de lycées neufs votées sont concernées par cet objectif "Zéro Energie", dont la première livraison est intervenue en 2016, avec le lycée international de Noisy le Grand-Bry sur Marne (93, 94).

La construction du lycée neuf de Lognes (77) dont les travaux seront engagés en 2017 répond à ce niveau d'exigence énergétique élevé.

Par ailleurs, **pour les opérations de restructuration et d'extension**, ainsi que pour les constructions ponctuelles, des exigences énergétiques sont fixées pour les postes du calcul thermique en valeur absolue, à 50kWh énergie primaire par m² en extension et 80Wh en restructuration-rénovation. Ces seuils placent aussi l'effort au-delà des obligations réglementaires, et sont associés aux **exigences du Plan Qualité Air de la Région**, pour assurer le confort et la santé des usagers dans le temps.

Les opérations de construction d'un **internat au lycée Geoffroy Saint Hilaire à Etampes (91)**, de **rénovation globale d'Aulnay-sous-Bois (93)**, de **restructuration d'ensemble des lycées Gabriel Péri à Champigny (94)** et de **Darius Milhaud au Kremlin Bicêtre (94)**, répondent à ces objectifs.

De plus, **les énergies renouvelables locales sont valorisées** selon les ressources et filières mobilisables localement sur le territoire, afin de soutenir leur développement.

En 2017 sera engagée la **restructuration-extension du lycée de Cerny (91)** avec une chaufferie biomasse approvisionnée par la filière locale du Parc du Gâtinais.

En matière de gestion de l'eau et de végétalisation, toutes les opérations proposent une gestion alternative des parcelles au-delà des seuils réglementaires, avec la rétention-récupération des eaux pluviales par noues paysagées, réutilisation dans les bâtiments, et infiltration au profit des nappes souterraines. Des toitures végétalisées qualitatives sont mises en œuvre. Ceci afin de lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbaine, de limiter les inondations ainsi que le surdimensionnement des réseaux et infrastructures de traitement, et **d'anticiper les enjeux du futur Plan vert régional.**

En matière de gestion des déchets, un effort particulier est exigé pour les biodéchets compte tenu des exigences « gros producteurs », pour assurer la collecte sélective et la valorisation vers les nouvelles filières de traitement en construction sur le territoire francilien. Les chantiers répondent aux objectifs de la Région notamment pour la traçabilité et les taux de valorisation déchets, la gestion des terres excavées et le recyclage en circuit court des inertes concassés.

De plus, **l'ensemble des opérations de construction et de rénovation financées respectent la RT 2012.** L'application de la réglementation peut être estimée à **20 % du coût** des opérations de construction et de rénovation des lycées neufs ainsi que des opérations de rénovation des cités mixtes régionales en 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation des lycées publics, la Région accompagne les études préalables aux opérations de **rénovation thermique**, ainsi que les opérations d'amélioration à mener en ce sens (remplacement d'installations de chauffage...).

Ainsi, la **maîtrise de l'énergie est au cœur des préoccupations régionales** et se traduit à travers la **réalisation d'opérations spécifiques** et une **optimisation de la gestion énergétique** toujours recherchée.

Il s'agit de s'inscrire dans une **démarche « gagnant-gagnant »** dans la mesure où la Région participe aux charges des établissements, à travers notamment la DGFL dans laquelle l'enveloppe consacrée aux dépenses de chauffages représente un coût non négligeable.

On peut aussi noter que depuis 2016, les dépenses d'électricité des lycées publics sont prises en charge par la Région qui accompagne **l'acquisition d'électricité verte**, via un mécanisme de garanties d'origine de production d'électricité issue d'énergies renouvelables.

En matière d'équipement et de maintenance, la Région a aussi à cœur de **réduire l'empreinte écologique du territoire** en accompagnant les établissements de l'enseignement secondaire.

Ainsi, l'Exécutif régional souhaite accélérer le **déploiement du numérique (TICE et ENT) et des travaux de câblage** pour atteindre l'objectif fixé de **lycées 100 % numérique** en 2020.

La mise en place de nouveaux outils pédagogiques numérisés dans les établissements, permettra d'ancrer la Région encore davantage dans la dématérialisation.

Par ailleurs, **l'action dédiée à l'équipement des lycées publics** permettra notamment l'acquisition de matériels liés à l'entretien zéro-phyto (désherbeurs thermiques et mécaniques) mais aussi de poubelles sélectives, de broyeurs, de composteurs, de table de tri bio-déchets.)

De plus, le marché de fourniture d'ordinateurs de bureau prévoit une clause relative à la reprise des **déchets issus des équipements électriques et électroniques** (DEEE) qui permet la collecte gratuite des ordinateurs mis au rebut et leur traitement (conformément au code de l'environnement).

En 2016, une procédure a donc été mise en place pour sensibiliser et généraliser la collecte. Chaque établissement doté de nouveaux ordinateurs a la possibilité de demander l'enlèvement des ordinateurs réformés (unités centrales, les ordinateurs portables et les écrans d'ordinateurs, écrans plats et cathodiques).

Dans le domaine de l'économie circulaire, il est proposé également aux lycées franciliens, une **bourse aux équipements**. Il s'agit de permettre aux lycées de proposer des équipements (machines-outils, matériel de sport, matériel de cuisine, le mobilier, etc.) en bon état à d'autres établissements par l'intermédiaire de la Région Ile-de-France et réciproquement, aux lycées demandeurs de faire part de leurs besoins.

Une action **« Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets »** propose par ailleurs, des crédits qui permettront de prendre en charge les opérations d'élimination et de retraitement d'une partie des déchets spéciaux des lycées.

Enfin, dans le cadre de l'action dédiée à la « Maintenance immobilière des lycées », une dotation spécifique sera mobilisée au titre des installations liées à la qualité environnementale pour **assurer la maintenance des toitures végétalisées** et celle des **installations de récupération d'eaux pluviales**.

Dans ce cadre également, une Convention avec le SIPPAREC permet d'assurer le **suivi d'exploitation des installations photovoltaïques**.

En complément de tous ces engagements, la Région accompagne aussi les lycées publics dans leurs démarches éco-responsables.

Ainsi, l'action « **Budget participatif économie d'énergie lycées** », permettra à 89 lycées et leurs communautés scolaires de s'inscrire dans la démarche « **Lycées écoresponsables** » (2015-2017) et d'être acteurs de projets d'éco-responsabilité au sein de leur propre établissement.

Chaque projet fédère toutes les composantes des établissements : lycéens mais aussi équipes de direction, enseignants, agents administratifs et techniques. Chacun peut s'investir à son échelle dans un projet évolutif qui contribue à une gestion durable au quotidien :

- **sensibilisation aux économies d'énergie** avec la clause contractuelle du marché de chauffage Région
- **sensibilisation aux économies d'eau** avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et son dispositif d'aide « Classes d'eau »
- **participation au « Plan vert » régional** avec la gestion différenciée des espaces extérieurs, la création de jardins urbains et la formation des agents en lien avec l'UPRH, le CNFPT et Natureparif
- **tri des papiers avec la convention Ecofolio** : mise à disposition d'outils de sensibilisation et « Défi papier »
- **lutte contre le gaspillage alimentaire** en lien avec le parcours de formation des personnels de restauration
- **tri et gestion des biodéchets** via des partenariats avec les syndicats d'enlèvement et de traitement des déchets
- **alimentation locale et de qualité** avec le dispositif « cantines bio », ainsi que les réseaux de circuit court pour l'approvisionnement des cuisines des établissements.

Des forums d'échanges entre établissements permettent aussi de partager les retours d'expérience sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Enfin, dans le cadre de ce budget, l'Exécutif régional entend confirmer son aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires.

Ainsi, le dispositif concernant « l'introduction des produits biologiques » entend favoriser l'**approvisionnement en produits biologiques issus de filières locales**, l'objectif étant de proposer tout au long de l'année 6 produits ou familles de produits différentes (pain, fruits, légumes, viandes, laitages, céréales...).

De plus, les établissements soutenus s'engagent à mettre en place une démarche éducative d'accompagnement de l'opération.

7. Enseignement supérieur et recherche

| Secteur | mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'enseignement supérieur et la recherche | | 31,425 | 0,400 | 31,825 |
| | Opérations de construction (maîtrise d'ouvrage Région) | 30,000 | | 30,000 |
| | Transition numérique des établissements ESR | 0,425 | | 0,425 |
| | Soutien aux équipements de recherche - dispositif SESAME | NC | | NC |
| | Soutien aux domaines d'intérêt majeur | | 0,200 | 0,200 |
| | Diffusion de la culture scientifique et technique | | 0,200 | 0,200 |
| | Soutien à la création d'espaces collaboratifs sur les campus | 1,000 | | 1,000 |

Sur le volet « enseignement supérieur », la Région poursuivra la **réalisation des programmes immobiliers** prévus au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020. Plusieurs opérations structurantes pour l'immobilier universitaire francilien se poursuivront (opération d'extension, de réhabilitation, de restructuration).

Dans ce cadre, **des guides techniques sectoriels d'aménagement durable** sont proposés par la Région à l'usage des maîtres d'ouvrages internes ou des bénéficiaires de subventions régionales pour mener à bien divers projets d'aménagement.

Parmi **les chantiers les plus emblématiques en matière d'environnement durable**, on peut citer l'**Opération « Maison Île-de-France à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) »** réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Région, qui prévoit la création de 142 chambres pour étudiants, et dont la livraison est prévue en avril 2017.

Sur le plan environnemental, ce bâtiment est particulièrement ambitieux puisqu'il vise l'atteinte du niveau « **Energie Positive** », tous usages confondus, c'est-à-dire **au-delà de la réglementation thermique actuelle**.

Sa principale innovation sur le plan technique réside dans son système de chauffage et plus particulièrement dans le dispositif de stockage de l'énergie solaire au sein de cuves de 78 m³ et 15 mètres de haut.

La chaleur est produite depuis la façade sud du bâtiment qui est composée de tubes solaires thermiques représentant une surface de 325 m². Dès les mois de mars/avril, la chaleur s'accumule dans les cuves permettant d'une part de produire l'eau de chauffage et surtout l'eau chaude sanitaire et d'autre part de stocker l'excédent.

Ce stockage de l'excédent d'énergie permettra d'assurer la production de chauffage nécessaire aux mois d'hiver.

Seuls 10% des besoins calorifiques seront assurés par le réseau de chaleur CPCU.

Par ailleurs, 3 autres opérations de construction réalisées par la Région en maîtrise d'ouvrage dans le respect de la RT 2012 sont programmées en 2017 :

- l'extension des locaux du CNAM à Saint Denis,

- l'équipement du bâtiment dédié aux formations continues de l'Université Paris-Ouest Nanterre,
- les premières études pour le bâtiment de formations de l'Université Paris Est Marne La Vallée à Serris.

La **transition numérique** constitue par ailleurs, **un défi majeur pour le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche** dans les années à venir et constitue un véritable vecteur de développement durable et de dématérialisation.

La Région souhaite donc accompagner les initiatives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens dans le domaine du numérique (projets e-éducation, numérisation, création de contenus pédagogiques, développement des MOOC, innovations pédagogiques, simulation, etc.), dans le cadre d'un nouveau dispositif dont les objectifs et les modalités d'intervention seront définis dans le courant de l'année 2017.

Sur le volet « recherche », si l'appel à projets annuel SESAME est ouvert à de très nombreux champs de recherche, on peut noter que les équipements de recherche sélectionnés concourent régulièrement à la recherche scientifique sur l'environnement.

A titre d'exemple, la Région soutient le **projet de "MESOCENTRE-SESAME"** porté par le Muséum national d'histoire naturelle. Celui-ci propose d'étudier la **biodiversité, l'évolution, les mécanismes du vivant et la place de l'homme dans la nature.**

Par ailleurs, la Région Ile-de-France poursuit une politique de soutien à des réseaux de recherche thématiques, labellisés en tant que Domaine d'Intérêt Majeur (DIM).

Afin d'éviter le saupoudrage et de concentrer les moyens sur des priorités clairement définies, en fonction des évolutions de la recherche et des besoins de la société, l'Exécutif régional a souhaité repositionner davantage les DIM en lien avec l'écosystème francilien du transfert de technologie et de l'innovation ainsi que les acteurs économiques.

La Région s'est appuyée sur l'expertise du nouveau Conseil scientifique régional pour évaluer la qualité scientifique des projets et leur adéquation avec de grands enjeux, notamment :

- énergie, climat et ressources,
- données massives (big data), sciences numériques et calcul haute performance,
- production collaborative et sciences citoyennes.

A titre d'exemple, le **DIM « Qualité de l'air, Impacts sanitaires et Innovations technologiques et politiques »** (QI²) coordonné par l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, vise à construire à l'échelle de l'Ile-de-France un réseau de recherche collaboratif intégrant des partenaires institutionnels et des acteurs économiques dans le domaine de la **qualité de l'air intérieur et extérieur et de ses impacts sanitaires.**

Ce réseau a pour ambition d'apporter une **approche innovante** pour la mise en place de politiques efficaces de **gestion des émissions** mais aussi d'aménagement du territoire.

Une telle stratégie s'appuie sur des actions de prévention et d'implication des citoyens, et une synergie renforcée avec les décideurs et acteurs socio-économiques.

En outre, des **actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique** portées par les acteurs franciliens sont également soutenues. La Région accompagne notamment, le **projet « Questions de Sciences, Enjeux Citoyens »** (QSEC²), cofinancé par le Programme des Investissements d'Avenir, qui vise à développer sur l'ensemble du territoire francilien des expositions à destination du grand public afin d'explorer une thématique scientifique. Après l'exposition sur "l'air" (2014-2017), une nouvelle exposition sera construite autour de la thématique des "mobilités" (2016-2020).

Enfin, la Région apporte son soutien à la **création d'espaces collaboratifs sur les campus** qui contribuent à la diminution de l'empreinte environnementale sur le territoire francilien en réduisant les déplacements.

En effet, les acteurs ont fait remonter un besoin de lieux de rencontres, d'espaces de coworking partagés entre les étudiants, les chercheurs et les entrepreneurs, incluant des fablabs, des livinglabs et espaces de démonstration.

L'aménagement de ce type d'espace permettra ainsi de participer à l'objectif de création des mille tiers-lieux sur la mandature.

8. Développement économique et innovation

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Le développement économique et l'innovation | 21,750 | 0,270 | 22,020 |
| Tiers lieux | 1,000 | | 1,000 |
| Aide aux projets d'infrastructures haut débit | 15,000 | | 15,000 |
| Diffusion des usages, contenus et services numériques | 1,000 | | 1,000 |
| Gouvernance des pôles de compétitivité | | 0,270 | 0,270 |
| Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement des entreprises | NC | | NC |
| Soutien à l'économie sociale et solidaire | NC | | NC |
| INNOV'up | 1,350 | | 1,350 |
| Projets RDI labellisés des pôles | NC | | NC |
| PM'up et TP'up | 3,400 | NC | 3,400 |
| Projets de développement économique locaux - Pactes | | NC | NC |
| Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires | | NC | NC |

Nouveau document de programmation à valeur prescriptive, le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, adopté en décembre 2016, entend renouveler en profondeur l'action régionale au service de la croissance, de l'emploi et de l'innovation.

Dans un contexte marqué par l'épuisement progressif de matières premières et par la hausse des coûts de transport et de l'énergie, la mobilisation de l'enjeu environnemental répond à un double objectif d'identification de toutes les potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens.

Cet objectif transparaît donc dans l'ensemble des politiques régionales.

L'enjeu de la maîtrise des énergies est à la fois une question de maîtrise des coûts écologiques et financiers pour les entreprises comme pour l'ensemble des Franciliens, de compétitivité à l'international, et de développement de nouvelles opportunités. Ainsi, la **croissance francilienne** doit s'appuyer sur une **Région sobre et innovante : maîtrise des consommations**, flux et coûts associés, **lutte contre les gaspillages**, **réduction des pollutions et nuisances**, augmentation de la production d'**énergies locales renouvelables**, mobilisation des potentialités de l'**économie circulaire** (conception des produits et services, consommation et durée d'usage, recyclage, notamment via l'objectif « zéro déchet ») par une politique de prévention et de valorisation refondée.

L'excellente qualité de la recherche francilienne sur les thématiques liées aux solutions urbaines innovantes et à l'impact de la ville durable sur la santé des populations, contribuera à éclairer les choix de la Région.

La priorité de la Région consistera également à créer des emplois en s'appuyant sur son tissu d'entreprises : **création de start-up vertes**, soutien aux pôles de compétitivité, appui à l'adaptation des processus industriels, **valorisation des productions agricoles et forestières**, **développement des filières biomasses**, **augmentation de l'offre de formations aux métiers de l'environnement**, déploiement de compétences nouvelles pour les métiers existants.

La **préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains et ruraux** constitueront également un axe fort en termes d'**attractivité**, de **valorisation de filières** (tourisme, agriculture et bio ressources, ville durable) et d'aménités.

Ainsi, ce nouveau schéma irrigue l'ensemble du budget dédié au **Développement Economique et à l'Innovation** et va bien au-delà, en assurant une démarche globale et transversale.

- **La Région souhaite en premier lieu, incarner son rôle d'acteur de l'aménagement du territoire, en proposant une offre de proximité, innovante et adaptée**

Dans le cadre du volet dédié au **développement du territoire numérique**, l'Exécutif régional entend accompagner les **projets d'infrastructures haut débit**, apporter son soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques mais surtout **poursuivre sa politique de déploiement de mille tiers lieux** en Ile-de-France d'ici 2021.

Cette action qui soutient la création d'espaces de co-working, de fablabs et de télécentres sur l'ensemble du territoire permet ainsi de **réduire l'empreinte écologique**. En effet, le télétravail apporte une réponse à l'engorgement des réseaux de transport, sur la base d'une réduction des temps et des coûts de transport, d'une réduction des émissions de CO² et de la pollution atmosphérique, sous réserve qu'il soit organisé sur tout le territoire régional.

Une attention particulière sera portée à la grande couronne et aux territoires ruraux pour **développer l'emploi au plus près des territoires**.

De plus, la Région apporte son **soutien aux projets de développement économique locaux**.

En ce sens, les **Pactes** traduisent une démarche de contractualisation pluriannuelle entre la Région et ses partenaires, basée sur un diagnostic partagé et visant à **territorialiser les politiques régionales** dans les champs de compétences du développement économique, de l'innovation, de l'emploi, de l'apprentissage, de la formation professionnelle...

Les Pactes doivent également **contribuer** à la **conversion écologique et sociale de l'économie francilienne**, en améliorant la **coordination de l'action publique** sur un **territoire de projet** et en mutualisant les ressources des différents acteurs.

L'enveloppe prévue en 2017 permettra de soutenir les initiatives économiques des territoires engagées dans les Pactes, en vue de **structurer des filières** économiques infra régionales, d'accompagner l'**émergence** et le **développement de clusters territoriaux**, mais aussi de soutenir les **dynamiques économiques et innovantes** à l'échelle des 24 bassins d'emploi franciliens.

Par ailleurs, le **soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement des pôles de compétitivité** est un axe fort de la politique régionale, réaffirmé avec la signature par la Région des contrats de performance 2013-2019 des pôles franciliens.

Dans ce cadre, la Région soutient le **pôle de compétitivité Advancity, cluster dédié à la ville et à la mobilité durables** dont la vocation est de permettre aux entreprises, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'aux collectivités territoriales, de coopérer et de monter des **projets collaboratifs innovants**.

Parmi les projets portés par Advancity, on peut citer :

- Traci : un nouveau concept de paroi moulée composite, un nouvel outillage de creusement des parois de la tranchée couverte et une étude d'impact environnemental pour une meilleure intégration des travaux d'infrastructure dans l'environnement urbain.
- EpiT 2.0 : création d'un système d'information ouvert de pilotage des services de gestion de l'énergie et d'empreinte carbone dans des éco-quartiers. Ce système permet une gestion sécurisée, en temps réel, des ressources propres en énergie (mini-éolien, solaire, biomasse, géothermie, incinérateurs) et des infrastructures de stockage et de distribution (batteries, air comprimé, transports électriques, etc.) de l'énergie dans l'éco-quartier.
- Smart Water : conception des outils nécessaires à la surveillance des réseaux d'eau, tant au niveau de la qualité que de celui de l'hydraulique et de l'état des réseaux. Un test "grandeur nature" est prévu dans le cadre du projet et sera réalisé en Ile-de-France.

D'autre part, la Région entend consolider le tissu de PME et d'entreprises de taille intermédiaire, en soutenant notamment leur adaptation aux transformations numériques et écologiques, leur internationalisation et l'innovation, par le biais de son action **« Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement des entreprises »**.

L'ensemble des dispositifs (prêts d'honneur, prêt TPE Croissance, fonds d'investissement régionaux) visent à créer les conditions les plus favorables à la création, au développement et à la transmission des entreprises franciliennes.

Ils ont vocation à faciliter l'accès aux financements bancaires pour les TPE et PME/PMI et confortent leur fonds propres par le « capital amorçage » ou « capital développement ».

L'évaluation menée en 2016 sur la politique régionale d'investissement en fonds propres conduit à une **nouvelle politique de capital investissement**, pour certains outils en contrepartie de crédits européens FEDER.

En complément, l'action **« Projets RDI labellisés des pôles »**, permet d'apporter des **aides publiques** aux **projets franciliens de R&D collaborative**, notamment en direction des PME.

En 2017, des crédits non chiffrables à ce stade, seront affectés dans le cadre des dispositifs précédents, à **des entreprises et des projets relevant de l'environnement**.

- **La Région souhaite par ailleurs, accompagner et développer l'emploi durable en Ile-de-France, par le biais d'une panoplie de dispositifs dédiés entre autres à l'environnement**

Ainsi, l'action « **Soutien à l'économie sociale et solidaire** » permet d'abonder les outils de garantie et de prêt d'honneur spécifiques aux entreprises de l'ESS et aux créateurs d'entreprises éloignés de l'emploi, notamment dans le domaine des **éco-activités**. Il s'agit de soutenir des projets d'investissements d'entreprises sociales et solidaires ou d'entreprises qui développent des **produits** ou **services** socialement **innovants**.

Le **dispositif INNOV'up** permet, quant à lui d'aider les entreprises ou les laboratoires de recherche à tous les stades de leurs projets **d'innovation**. Ainsi, l'Exécutif régional souhaite accompagner les projets de faisabilité ou de **développement des entreprises innovantes** ainsi que les **grands projets de développement**.

Avec l'objectif de soutenir 250 PME et 250 TPE en 2017, la Région entend, en outre, accompagner les **stratégies de développement ambitieuse et responsable** au sein de l'industrie, des services, de l'artisanat, du commerce et des métiers d'art par le biais du dispositif **PM'up et TP'up**. Les dépenses d'investissements matériels et immatériels : **investissements productifs, numériques, écologiques**, seront soutenues notamment sur ce volet.

Enfin, les **filières « Eco-activités » et « Numérique et Santé »** continueront d'être soutenues, dans le cadre de l'action dédiée au « Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires », bien qu'il ne soit pas possible à ce stade d'apporter un chiffre précis.

De plus, en 2017, la Région souhaite, au côté de l'Etat et en lien avec les pôles de compétitivité, redéfinir la **stratégie régionale d'animation des filières**, prenant en considération **l'imbrication croissante** entre les secteurs des **services** et de **l'industrie**.

Des comités régionaux pour les sept filières stratégiques du SRDEII, co-pilotés par l'Etat et la Région, seront mis en place, avec notamment parmi les objectifs opérationnels, la volonté d'intégrer les opportunités liées à **l'économie circulaire**.

9. Formation professionnelle, apprentissage et emploi

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| La formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi | 0,300 | 12,682 | 12,982 |
| Programmes Compétences et Formations métiers | | 4,162 | 4,162 |
| Gratuité des transports pour les jeunes en insertion | | 6,000 | 6,000 |
| Formations professionnelles à distance (MOOC) | | NC | NC |
| Critères environnementaux dans les marchés de la formation professionnelle | | NC | NC |
| Formations en apprentissage | | 2,500 | 2,500 |
| AMO suivi du respect du guide aménagement et construction durable dans les CFA | | 0,020 | 0,020 |
| Investissement CFA - Maîtrise de l'énergie, études thermiques, économie d'énergie | 0,300 | | 0,300 |

Dans un contexte économique morose, la Région entend mener des actions en matière de **formation à la qualification et aux métiers, visant un accès ou un retour à l'emploi**. La formation professionnelle continue, l'apprentissage mais aussi les stages en constituent les voies principales.

Pour porter cette ambition, l'Exécutif régional a mis en place dès février 2016, l'une de ses mesures phares, intitulée « **100 000 stages pour les jeunes franciliens** », destiné à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi,

Chaque bénéficiaire, privé ou public, d'une subvention régionale en fonctionnement ou en investissement, dès le 1^{er} euro, doit recruter au moins un stagiaire, pendant une période de 2 mois minimum.

Concrètement, depuis sa mise en œuvre, ce dispositif a bénéficié à **638 stagiaires**, suite aux subventions allouées sur le **secteur de l'environnement**.

Au-delà de cette mesure emblématique, plusieurs actions sont menées au sein du budget « **formation professionnelle, apprentissage et emploi** », en matière de développement durable et de qualité environnementale.

Ainsi, la Région intervient sur ce champ d'action à travers plusieurs actions.

Il s'agit tout d'abord de l'offre en **formations qualifiantes** (certifiantes et professionnalisantes) proposée dans le **secteur de l'environnement** (développement durable, économie verte, transition écologique).

Ainsi, 903 places de formation sont ouvertes dans le secteur de l'environnement en Ile-de-France autour des thématiques suivantes : bâtiment durable, rénovation énergétique des bâtiments, matériaux biosourcés et construction-bois, métiers du réemploi, Hygiène Qualité Sécurité Environnement, traitement de l'eau, métiers de la médiation environnementale.

Les **formations en apprentissage**, quant à elles, couvrent l'ensemble des niveaux de formation dans le cadre des Espaces naturels, du Génie de l'environnement, de l'Horticulture, de la Propreté, et du Traitement de l'eau.

A ce jour, on dénombre près de 1001 apprentis dans des formations relevant du secteur de l'environnement.

Par ailleurs, l'Exécutif régional entend accompagner la **formation en ligne ouverte à tous** ou **MOOC**, accessible à un grand nombre de participants. Ce dispositif qui fera l'objet d'un marché en 2017, permettra la réduction des déplacements des stagiaires de la formation professionnelle.

Enfin, à l'instar du soutien de la Région en faveur d'actions spécifiques en matière de tarification afin de permettre à un plus grand nombre de Franciliens d'accéder aux transports aux communs, la **gratuité des transports pour les jeunes en insertion** relève également de la stratégie environnementale régionale.

Au-delà de l'offre de formation proposée en Ile-de-France, on peut noter que le **service public régional de formation et d'insertion professionnelle** s'inscrit dans une **démarche éco-citoyenne**.

Les programmes régionaux d'achat de formation professionnelle permettent cette approche, en prenant en compte les piliers suivants : social, économique et environnemental.

Ce dernier repose sur une commande de lots dédiés aux **métiers de l'économie verte**, le recensement des **pratiques vertueuses** mises en œuvre par les organismes de formation en matière de **développement durable**, tant sur le plan pédagogique que dans leur fonctionnement.

D'autre part, l'Exécutif régional souhaite inscrire les **Centres de Formation des Apprentis** (CFA), dans une **démarche « qualité », durable et exemplaire**.

Dans ce cadre, les CFA s'engagent à respecter la démarche environnementale décrite dans le **guide aménagement et construction durable de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage**. Ils définissent le niveau de performance qu'ils s'engagent à atteindre, en accord avec la Région

La démarche est intégrée au coût global de chaque opération et fait l'objet d'un **suivi** et d'une validation par la **Région** à chaque étape du projet.

Une enveloppe est dédiée à un **marché d'AMO pour le suivi du respect du guide aménagement et construction durable** pour les grosses opérations (constructions, rénovation, extensions).

Une trentaine de CFA volontaires ont, par ailleurs, participé à une démarche pour une meilleure **maîtrise des consommations d'énergie et des fluides** des établissements.

Cette expérimentation exemplaire, mise en œuvre depuis deux ans, a fait l'objet d'un accompagnement pédagogique par un prestataire extérieur pour aider les CFA à mieux contrôler et mieux maîtriser leurs dépenses d'énergie et de fluides.

Elle sera reconduite sur 2017 et sera accompagnée par la mise en place d'un **marché** sur 3 ans **d'assistance à la maîtrise des dépenses énergétiques**.

De plus, la Région financera des **audits énergétiques** dans les CFA.

Enfin, elle accompagnera le financement d'un **programme pluriannuel de rénovation énergétique** (remplacement de menuiseries, isolation façade, combles, réseaux...).

10. Action sociale, santé, famille

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'action sociale, la santé et la famille | 3,931 | 0,200 | 4,131 |
| Les formations sanitaires et sociales | | | |
| Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire | 0,050 | | 0,050 |
| Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale | 0,500 | | 0,500 |
| La santé et l'action sociale | | | |
| Rénovation des établissements | 0,821 | | 0,821 |
| Aide à l'installation des professionnels de santé dans les zones carencées | 2,560 | | 2,560 |
| E-santé et portail régional solidaire | | 0,200 | 0,200 |

Sur le volet des **formations sanitaires et sociales**, la Région accompagne les travaux de mise aux normes, l'aménagement de locaux et des équipements des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales et a à cœur d'améliorer l'état de ces locaux.

La Région a créé dès 2016 un **fonds d'urgence** pour pallier les situations les plus critiques, dans l'attente de la clarification de la compétence en investissement pour les **bâtiments des formations sanitaires** et d'une compensation de l'Etat si la compétence est transférée à la Région. Une part des crédits proposés pourra concerner le **remplacement d'installations vétustes énergivores (fenêtres, chaudière...)**.

Par ailleurs, fin 2016 a été publié un marché relatif au diagnostic patrimonial et de sécurité incendie, d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public (ERP) dans les instituts et écoles de formation sanitaire financés par la Région. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2017.

A l'issue des conclusions du diagnostic, une piste de travail sera explorée en vue d'améliorer l'état des locaux des instituts de formations sanitaires, au regard des moyens dévolus par l'Etat.

Cela étant, dans le cadre des **investissements réalisés par les centres de formation en travail social**, il est proposé de consacrer une partie des crédits à des **projets améliorant les performances énergétiques des bâtiments**, afin de diminuer également les charges de fonctionnement pesant sur les budgets, également financés par la Région.

Sur le volet **santé et action sociale**, des subventions régionales pourront être mobilisées dans le cadre d'**opérations de rénovation des établissements de santé et d'action sociale**, afin d'améliorer la **qualité énergétique** de ces bâtiments (par exemple remplacement des fenêtres, isolation des combles et des façades, raccordement à une chaudière biomasse...).

De plus, la Région souhaite apporter de nouveaux outils numériques favorisant l'accès aux soins dans le cadre du **développement régional de l'e-santé**. La création de l'iPass-contraception, plateforme numérique de géolocalisation de lieux ressources pour l'information pour la contraception permet d'optimiser les déplacements grâce à une meilleure localisation des structures dans l'environnement immédiat de l'utilisateur.

La proximité, par la réduction des déplacements, est un facteur de diminution de l'empreinte environnementale. Ainsi, la volonté de **résorber les déserts médicaux** avec pour objectif premier de permettre l'accès aux soins de tous les Franciliens, participe également à la stratégie environnementale régionale en aidant à l'installation des professionnels de santé dans des zones carencées.

11. Sports et loisirs

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Les sports et loisirs | 1,575 | 0,200 | 1,775 |
| Conventions sport | | NC | NC |
| JOP 2024 | NC | NC | NC |
| CREPS Ile-de-France | 0,375 | | 0,375 |
| Les îles de loisirs | 1,200 | 0,200 | 1,400 |

En matière de sport, la Région souhaite apporter ou accompagner des démarches exemplaires sur le **volet environnemental**.

De nombreuses disciplines sportives œuvrent au respect de l'environnement, à travers leurs pratiques, proches du milieu naturel, ou de la philosophie de leurs dirigeants ; elles sont accompagnées par des conventions partenariales pluriannuelles signées avec la Région, les « **Conventions sport** ».

Ce travail peut prendre la forme de formations, de journées de nettoyage, d'actions de sensibilisation des pratiquants.

Par ailleurs, la ville organisatrice des **Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024** sera désignée lors de la session du Comité International Olympique à Lima le 13 septembre 2017.

Sur la base de l'engagement pris par la délibération n° CR 202-16 du 13 octobre 2016, la Région participera :

- aux coûts de fonctionnement de la société de livraison des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- aux travaux d'investissements des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 dans l'hypothèse où la candidature de Paris serait retenue en septembre 2017.

Le projet de Paris 2024 a l'ambition de présenter une candidature d'excellence environnementale en ligne avec l'Agenda 2020 du CIO. Le GIP s'appuie sur un comité d'excellence environnementale présidé par Isabelle Autissier et dans lequel la Région est représentée.

Il permet d'intégrer les problématiques environnementales à toutes les étapes des dossiers de candidature. La Région a ainsi fourni toutes les études scientifiques de préservation de la faune et de la flore relatives aux deux sites olympiques qui se situent sur les îles de loisirs de la Région.

Un « livre blanc » qui sera élaboré dans le courant de l'année 2017, développera toutes les mesures environnementales mises en place pour les JOP, y compris en termes d'héritage.

En termes d'investissement directs, plusieurs aménagements envisagés relèvent d'une logique environnementale : échangeur et mur anti-bruit A86, passerelle modes doux Ile-

Saint-Denis, passerelle piétonne A1 liaison stade de France, aménagement cheminement piéton gare RER du Bourget parc RN2.

Enfin, le Village Olympique doit être un projet exemplaire en matière d'écoconstruction, de traitement des déchets et d'aménagement du nouveau quartier qui émergera post 2024.

A la frontière entre les sports et les loisirs, la Région entend renforcer le lien avec les propriétés régionales que sont **les îles de loisirs et le Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) Ile-de-France**.

Devenu le 1er janvier 2016 propriété régionale, le domaine classé du CREPS (17 hectares) appelle une attention particulière quant à sa préservation, notamment les 13 arbres remarquables inscrits au patrimoine.

Ce site revêt également un intérêt particulier avec la mise en place d'une structure de compostage, puisqu'il dispose de tous les éléments nécessaires : espace, déchets organiques issus de la restauration, déchets verts.

Les rénovations envisagées sur le patrimoine bâti, notamment certains bâtiments anciens (18^{ème} siècle pour certains) permettront un gain significatif en termes d'économies d'énergie, voire d'utilisation d'énergies renouvelables.

En 2017, des travaux d'installation de double vitrage et de ventilation (assainissement de l'air intérieur) ainsi que d'isolation de combles sont prévus.

Par la suite, la réhabilitation du bâtiment de restauration fera l'objet d'une démarche HQE (traitement des façades et ouvrants, photovoltaïque pour au moins la partie eau chaude sanitaire, gestion des déchets et compostage...). Des travaux d'isolation par l'extérieur des bâtiments d'hébergement et du Club House sont également envisagés, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le Gymnase.

Sur le volet loisirs à proprement dit, la Région entend sanctuariser les Îles de Loisirs, espaces de vie et de partage, véritables « jardins » pour les Franciliens qui n'en ont pas, mais aussi de les positionner comme des espaces naturels de proximité.

Ouvertes toute l'année, **les douze îles de loisirs franciliennes** couvrent près de 3.000 hectares sur six des huit départements franciliens et accueillent annuellement plus de 4 millions de visiteurs.

Les îles de loisirs constituent dans leur ensemble de réels outils de sensibilisation du public ainsi que d'aménagement et de développement durable des territoires.

Elles prennent ainsi une place importante dans la **mise en œuvre de la trame verte et bleue et du schéma régional de cohérence écologique**.

En 2017, des **opérations de rénovations de bâtiments** existants avec une partie des travaux portant sur l'amélioration de la performance énergétique ainsi que sur le traitement et la gestion des déchets, pourront être soutenues.

Il convient d'y ajouter, en 2017, la subvention à l'AEV consacrée à la gestion différenciée des 90 ha boisés du site de Vaires.

Il est à noter que les actions engagées illustrent particulièrement le souci d'exemplarité et d'expérimentation que la Région poursuit en lien étroit avec les organismes gestionnaires de ces sites :

- **Circulations douces** : la plupart des îles de loisirs s'inscrivent sur le chemin des grands itinéraires cyclables qu'ils soient d'intérêt national ou européen et deux îles de loisirs, Cergy-pontoise et Bois-le-Roi sont déjà labellisées « Accueil vélo » (label national pour l'accueil des touristes à vélo).
- **Protection des espaces** : le SDRIF de la Région Ile-de-France protège le foncier des îles de loisirs. La cartographie du SDRIF les identifie en tant qu'espaces verts et de loisirs. Lors de l'élaboration ou de la révision des PLU, la Région demande le classement de son foncier en zone naturelle (Ne) permettant la construction d'équipements en lien avec les activités existantes ou à créer.
Une partie du territoire de certaines îles de loisirs est protégé par la création de zones « Natura 2000 » ou de Réserve Naturelle Nationale.
- **Biodiversité** : des outils pédagogiques et des actions sont développées, notamment des actions de découverte du monde des abeilles. Les îles de loisirs sont nombreuses à participer aux actions proposées par Natureparif, notamment la **Fête de la Nature**.
De plus, la dimension environnementale est intégrée dans la mise en place de villages sportifs d'été.
Enfin, trois îles de loisirs sont dotées de **Maisons de la nature** : Créteil, Bois-le-Roi et Saint-Quentin-en-Yvelines
- **Application du guide « Aménagement et Construction Durable »** destiné à tous les acteurs de la construction intervenant sur les îles de loisirs, ainsi qu'aux gestionnaires, soucieux de concevoir des bâtiments et espaces extérieurs qui conjuguent le confort des usagers et le respect de l'environnement, sécurisant une gestion économe dans le temps.
Utilisé dès la phase de programmation, il facilite les échanges entre le porteur de projet et les services de la Région pour définir les objectifs et le niveau de performances attendus de l'opération en fonction de sa nature, sa taille, ses usages et du contexte local.
- **Suivi de la qualité des eaux de baignade** : la Directive communautaire sur la gestion de la qualité des eaux de baignade est applicable depuis 2015 à l'ensemble des États de l'Union Européenne.
Elle introduit différentes évolutions en termes de règles de classement des plages, de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers.
Ces mesures s'appuient sur un ensemble de dispositions organisationnelles et techniques, dont la réalisation de « profils de baignade » constitue l'une des principales obligations.
Des actions concrètes sont également mises en place par la Région et les gestionnaires des îles de loisirs pour mieux appréhender les risques de pollution selon les sites et les limiter à court terme.
- **Prévention et gestion des déchets** : des actions sont menées pour organiser la collecte et pré-collecte des déchets, le tri sélectif, le suivi des quantités et des coûts ainsi que la communication en direction du public et des personnels des îles de loisirs, en vue de généraliser les bonnes pratiques et d'optimiser le traitement des déchets.

Le **projet de développement de l'île de loisirs de Vaires-Torcy** qui prévoit notamment la réalisation d'un pôle sportif et d'un stade nautique, porte des ambitions fortes au niveau environnemental.

Biodiversité et paysages remarquables fondent la valeur d'exception du site. Des espaces naturels accueilleront la faune existante (réaménagement de deux mares), les espaces sauvages et corridors écologiques seront préservés, la zone boisée sera étendue.

Audité au titre de l'emprunt vert et responsable souscrit par la Région, le projet répond ainsi aux objectifs particuliers suivants :

- prévention et gestion des déchets en phase d'exploitation,
- utilisation de matériaux économes en ressources naturelles au cours de la construction,
- réflexion globale « bas carbone » de la construction à l'exploitation,
- limitations des nuisances du chantier et qualité de travail,
- maintien et restauration des écosystèmes,
- gestion de l'eau en lien avec le bassin hydrographique,
- bâtiment économe en énergie,
- bâtiment économe en eau,
- intégration des déplacements au cœur du projet.

A l'issue du projet d'aménagement, le site sera suivi pendant 5 ans par un écologue qui veillera au respect des obligations réglementaires en matière environnementale.

12. Culture

| Secteur | mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|-------------------|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| La culture | | 1,700 | 0,420 | 2,120 |
| | Expérimentation des boîtes à livres - économie circulaire | 0,100 | 0,200 | 0,300 |
| | Equipements mobiles et projets numériques des établissements | NC | | NC |
| | Soutien à la création et à la diffusion numérique | 0,300 | | 0,300 |
| | Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle | 0,500 | | 0,500 |
| | Ecoprod | | 0,020 | 0,020 |
| | Valorisation du patrimoine | 0,800 | | 0,800 |
| | Jardins ouverts | | 0,200 | 0,200 |

Sur le plan culturel, en 2017, la Région poursuivra son appui à la **construction, à l'équipement et à l'aménagement** sur le territoire francilien de différents types d'établissements culturels.

Dans ce cadre, l'achat de matériels d'usage collectif ou la mutualisation d'espaces entrent dans le champ de l'**économie circulaire** et de l'économie de la fonctionnalité qui privilégient l'usage à la possession.

De même, en ce sens, la Région souhaite poursuivre la mise en place de **boîtes à livres** dans les gares du réseau francilien, action expérimentale (éventuellement dématérialisée) qui vise à sensibiliser le plus grand nombre au livre et à la lecture, dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF engagé en 2016.

Ces nouvelles formes "grand public" d'accès à la culture devraient permettre de mutualiser les usages et de s'inscrire dans les pratiques de l'économie circulaire. Leurs plans de déploiement seront approfondis en 2017.

La dématérialisation réduisant indéniablement certains impacts environnementaux, la promotion et le développement des équipements numériques des établissements culturels seront poursuivis.

Ainsi, les aides de la Région permettront de développer les **projets numériques** des établissements culturels et de soutenir la **création et la diffusion numérique**.

En ce sens, la Région entend par ailleurs soutenir la création d'applications culturelles. Dans ce cadre, il s'agirait notamment de donner accès aux Franciliens et aux touristes à tous les événements culturels, sorties et parcours touristiques et patrimoniaux.

Par ailleurs, **les équipements mobiles** (bibliobus, muséobus, cinébus, chapiteaux, écrans gonflables...), aptes à circuler sur l'ensemble du territoire francilien ont pour objectif premier de permettre l'accès de tous à la Culture. Ils relèvent également de la stratégie

environnementale régionale, en contribuant à la proximité et ainsi à la réduction des déplacements.

En matière cinématographique, il convient de noter que la refonte du **Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle**, voté en Conseil régional de janvier 2017, prévoit des critères d'incitation aux démarches éco responsables pour les films soutenus par la Région. Le barème de subvention envisage une bonification (de 25 000 € à 75 000 €) pour les projets qui développent des pratiques ou technologies innovantes (dont les pratiques environnementales vertueuses).

Par ailleurs, la Commission du Film assure la promotion auprès des productions cinématographiques et audiovisuelles des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du collectif Ecoprod dont elle est l'un des initiateurs. **Ecoprod** développe des outils qui permettent aux sociétés de production et post production de limiter leur empreinte environnementale : calculateur Carbon'clap, fiches pratiques pour limiter la consommation énergétique (lumière), pour éco-concevoir et/ou ré-employer les décors...

Sur le plan patrimonial, l'action régionale de **valorisation du patrimoine** contribue à la préservation et la restauration de bâtiments anciens ou d'équipements remarquables.

Cette intervention permet d'**éviter la démolition et la reconstruction sur ces sites** et de **limiter l'empreinte environnementale des chantiers**.

Les crédits en fonctionnement permettront de valoriser la connaissance et la diffusion du patrimoine.

Ainsi, la nouvelle manifestation des « **Jardins ouverts** » qui pourrait avoir lieu dès septembre 2017, vise à valoriser le patrimoine très varié des jardins d'Ile-de-France. Elle permettra de faire mieux connaître aux franciliens leur **patrimoine naturel et de les rapprocher de la Nature**. Loin de se contenter de valoriser les jardins historiques, cet événement, programmé chaque année autour d'une thématique différente permettra d'aborder tous types de jardins (le potager, les arbres remarquables, les jardins d'eau, les jardins exotiques...), tout en agrémentant les visites par des évènements ou performances artistiques et culturelles.

13. Action internationale et tourisme

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'action internationale et le tourisme | 1,235 | 1,145 | 2,380 |
| Aide à la reconstruction | 0,030 | | 0,030 |
| Fonds d'intervention d'urgence | 0,030 | 0,020 | 0,050 |
| Coopération décentralisée | 0,450 | 0,480 | 0,930 |
| Dispositif actions internationales | 0,325 | 0,145 | 0,470 |
| Fonds régional pour le tourisme | 0,400 | | 0,400 |
| Comité Régional du Tourisme | | 0,500 | 0,500 |

Au titre de son **action internationale** et conformément à sa délibération n° CR 222-16 du 15 décembre 2016, **la Région concentrera son action sur les zones dont sont issus nombre de Franciliens et celles présentant un intérêt économique majeur**, contribuant à inscrire durablement l'Ile-de-France dans les grands courants d'échanges mondiaux.

La Région y valorisera l'expertise et les acteurs de son territoire (avec notamment une implication accrue des organismes associés, des syndicats intercommunaux, des pôles de compétitivité et des grandes entreprises), veillera à la promotion des secteurs d'excellence franciliens et y soutiendra la réalisation d'études techniques, tout particulièrement dans les secteurs de la ville durable, des transports, de l'aménagement urbain, du tourisme et de l'innovation.

La Région privilégiera une concentration et une optimisation de ses interventions, la recherche systématique de nouveaux financements et de partenariats originaux, une lisibilité accrue pour les porteurs de projets ainsi qu'une articulation étroite avec les autres politiques et schémas régionaux.

Plus particulièrement, dans le cadre de son action internationale,

- La Région apportera son appui à des actions **d'aide à la reconstruction**, dans une logique post-urgence, sur des territoires frappés notamment par des **catastrophes environnementales** et naturelles. Cette action sera conduite tout particulièrement en Haïti.
- En mobilisant le **fonds d'intervention d'urgence**, la Région visera avant tout à répondre aux besoins de première nécessité des populations victimes de catastrophes ou de conflits. Cette action humanitaire peut également avoir un **impact environnemental en favorisant notamment l'accès à l'eau et en privilégiant la lutte contre les pollutions**.
- **En matière de coopération décentralisée**, la délibération n° CR 222-16 du 15 décembre 2016 sur la nouvelle stratégie internationale de la Région souligne qu'il sera porté une attention particulière au développement durable dans les différents volets de cette action internationale.

A l'instar des accords signés ou approuvés en 2016 avec la Région de Casablanca-Settat et la Wilaya d'Alger qui consacrent cette orientation environnementale, les nouveaux partenariats appelés à être développés intégreront cette même exigence de **contribution au développement durable des territoires**.

En accord avec les partenaires de coopération, l'accent pourrait ainsi être mis sur la **gestion des déchets, l'amélioration de la qualité de l'air, la transition énergétique et la promotion de modes de circulations douces**.

- L'environnement et le développement durable des territoires sont également au cœur de la logique portée par le **dispositif Actions internationales**. Créé par la délibération n° CR 222-16, celui-ci vise à soutenir les projets d'opérateurs franciliens sur les zones de coopération prioritaire, contribuant à la réalisation des 17 objectifs du développement durable identifiés par l'assemblée générale des Nations-Unies en 2015, dont la **lutte contre la dégradation de la planète et les changements climatiques, en recourant à des modes de consommation et de production respectueux de l'environnement et en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles**.

En matière touristique, conformément aux priorités établies par la délibération n° CR 221-16 du 15 décembre 2016, la Région portera une ambition renforcée s'appuyant tout particulièrement sur un nouveau dispositif : le Fonds régional pour le Tourisme. Doté en fonctionnement et en investissement et axé sur quatre thématiques prioritaires, celui-ci entrera en vigueur en 2017, avec des objectifs clairs pour une relance forte et pérenne du tourisme en Ile-de-France.

Parmi ses objectifs, le fonds permettra de soutenir des projets de professionnels du tourisme visant à :

- faire émerger des solutions numériques innovantes pour répondre aux besoins des touristes,
- accompagner la transition numérique des acteurs du tourisme,
- soutenir le développement et la modernisation des offres touristiques.

Cet **accent mis sur le numérique** doit permettre une **transition écologique des acteurs du tourisme**, secteur encore très utilisateur de supports papier classiques. L'impact environnemental de ce soutien à la transition numérique est donc réel, même s'il est difficilement quantifiable à ce stade.

De même, dans les projets qui seront soutenus en matière de développement et de modernisation de l'offre touristique en général, une attention particulière sera apportée aux projets ayant un **impact environnemental positif** ou en faveur du **développement du tourisme vert**.

Parmi les critères d'éligibilité, l'exemplarité en matière de développement durable et donc environnemental, sera évaluée et prise en compte dans le choix des projets retenus.

Au final, on peut estimer que le montant dédié à la question environnementale représentera environ 10 % de l'enveloppe de ce fonds, pour le volet consacré à la modernisation de l'offre et à la transition numérique.

En outre, l'engagement du **Comité Régional du Tourisme (CRT)** sur des actions à **portée environnementale** est estimé pour 2017 à 5 % de l'enveloppe qui lui est dédiée.

Par ailleurs, le CRT élaborera pour le compte de la Région et en lien avec les professionnels du tourisme, le nouveau **Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs** (SRDTL) pour la période 2017-2021, dans lequel une attention devrait être portée à **l'empreinte environnementale de ces secteurs**.

14. Europe

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| L'Europe | 41,400 | 0,400 | 41,800 |
| Préservation de la biodiversité | 3,500 | | 3,500 |
| Soutien de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone | 35,900 | | 35,900 |
| Diminution des vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine | 2,000 | 0,400 | 2,400 |

En matière d'action européenne, et plus particulièrement de gestion des fonds européens structurels et d'investissement, **plusieurs volets du programme opérationnel FEDER-FSE pour 2014-2020** portent une attention particulière à **l'environnement**. Ils visent à apporter une réponse adaptée à l'urgence environnementale en soutenant l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, et la préservation de la biodiversité.

Trois axes du programme opérationnel régional traduisent cet enjeu : l'axe 2 qui vise la préservation de la biodiversité, l'axe 8 pour le soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et l'axe 10 pour le soutien au Bassin hydrographique de la Seine.

La Région s'engage en faveur de la préservation de la biodiversité.

Cette action s'inscrit dans la priorité d'investissement "Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de NATURA 2000, et des infrastructures vertes".

L'objectif est d'**aider à la sauvegarde, la restauration de la biodiversité, le maintien des continuités biologiques dans les quartiers prioritaires et la maîtrise de l'anthropisation des espaces naturels. Les territoires relevant des investissements territoriaux intégrés - ITI - en sont les seuls bénéficiaires.**

Par ailleurs, une action est consacrée au **soutien de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.**

Celui-ci relève de l'axe prioritaire 8 du programme opérationnel régional. A ce titre, deux priorités d'investissement sont retenues :

- **Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables** : l'appel à projets sera relancé en 2017 pour soutenir des actions d'installation de production de chaleur et/ou d'électricité à base d'énergies renouvelables ou de création/extension de réseaux de chaleur et de froid alimentés par des sources d'énergies renouvelables et de récupération.

- **Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement :**

L'appel à projets "Réhabilitation durable" à destination des organismes gestionnaires de logements sociaux et des copropriétés dégradées, sera relancé en 2017 pour soutenir prioritairement les **projets pilotes de réhabilitation thermique performante ayant un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible sur les bâtis résidentiels et publics.**

Les objectifs environnementaux fixés par l'appel à projets sont principalement la maîtrise des consommations d'énergie, l'intégration d'énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, la **diminution des vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine** constitue une autre priorité du programme opérationnel régional (axe 10). Elle se décline en deux actions :

- **Le soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques** : réduction de la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse par la mobilisation des ressources en eau dans le respect des écosystèmes aquatiques, et réduction des impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires.
La mise en œuvre s'effectuera par des appels à projets. Les organismes bénéficiaires seront des communes et leurs groupements ainsi que le GIP Seine Aval.
- **La protection et restauration de la biodiversité et des sols** : diminution des impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels. La mise en œuvre s'effectuera par des appels à projets. Les communes et leur groupement ainsi que les Voies Navigables de France seront les principaux bénéficiaires de ces actions.

II – AU SEIN DE L'INSTITUTION REGIONALE

| Secteur mesures et politiques relevant de la stratégie régionale environnementale | Montant AP (M€) BP 2017 | Montant AE (M€) BP 2017 | Total AP/AE (M€) BP 2017 |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| La stratégie environnementale au sein de l'institution régionale | 12,294 | 2,761 | 15,055 |
| La performance environnementale dans la politique régionale d'achat responsable | | | |
| Marchés de travaux | NC | | NC |
| Achat de véhicules | 0,028 | NC | 0,028 |
| Alimentation (traiteur et restauration collective) | | NC | NC |
| Marchés informatiques (label energy star) et recyclage des matériels et consommables | NC | | NC |
| Edition et impression responsable, taxe écofolio | | 0,002 | 0,002 |
| Marchés liés à la communication et à l'événementiel | | NC | NC |
| Fournitures et petit matériel | | NC | NC |
| Marchés de nettoyage et entretien des locaux et espaces verts | | NC | NC |
| Développement des outils numériques et dématérialisation | | | |
| Développement de logiciels et progiciels | 6,469 | | 6,469 |
| Stratégie de communication numérique (information et édition) | | NC | NC |
| Déclic et webzine des Lycées | | 0,550 | 0,550 |
| Documentation | | NC | NC |
| Fonctionnement et gestion des bâtiments de l'institution | | | |
| Gestion des déchets et entretien | | 1,210 | 1,210 |
| Fluides | | 0,670 | 0,670 |
| Gestion des sources de chaleur et de mise en conformité des locaux | NC | NC | NC |
| Ecoplis et lettres vertes | | 0,329 | 0,329 |
| Encadrement des modalités de déplacements et remboursements de transports | | NC | NC |
| Bilan carbone du patrimoine de la Région, du fonctionnement de l'administration générale et du fonctionnement administratif | | NC | NC |
| Management de la stratégie environnementale et projet d'emménagement à Saint-Ouen | | | |
| Plan de déplacement de l'administration | NC | NC | NC |
| Mise en œuvre du télétravail | NC | NC | NC |
| Formation des agents | | NC | NC |
| Équipement informatique (achat ordinateurs portables) | 0,570 | | 0,570 |
| Matériel et mobilier respectueux de l'environnement | 5,227 | | 5,227 |

La prise en compte de l'environnement au sein de l'institution régionale s'illustre autant dans les mesures d'économies prises et ainsi la réduction des dépenses, qu'à l'inverse dans les choix de dépenses visant à réduire l'impact sur l'environnement, notamment via une politique d'achat responsable.

Elle relève également d'une dimension managériale par la volonté de mettre en place une organisation et des méthodes de travail intégrant la question environnementale, dans la transversalité, et par la formation des agents à cette thématique.

Enfin, les financements verts et responsables participent également à la stratégie régionale environnementale (cf. l'encadré infra).

1. Une logique d'évitement des impacts environnementaux

Des efforts importants de rationalisation et d'économie en matière d'affranchissement, d'impression, de carburant, d'entretien et de location de véhicules, de documentation et de fournitures et achats de petits matériels sont évaluées à 350 000€ par rapport à 2016. **Ces économies sont autant d'impacts négatifs évités sur l'environnement.**

L'emménagement à Saint-Ouen à compter du 1er janvier 2018 se fera dans des bâtiments **à la pointe des normes environnementales** : label NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE, Bureaux Millésime septembre 2011 et label BREEAM Europe : Commercial, Offices, 2009 au niveau Very Good **pour Influence 1** ; label NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE® 2015 au niveau Excellent et label BREEAM international New Construction 2016 " au niveau Very Good **pour Influence 2.**

Pour mémoire, parmi les bâtiments loués aujourd'hui par la Région, seul le site Général Bertrand est concerné par des normes environnementales (label NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQ (2009) pour sa réhabilitation).

De plus, une gestion technique en faveur de la performance environnementale des deux bâtiments de Saint-Ouen sera mise en place pour suivre et analyser les consommations d'énergie, d'eau et l'optimisation de la gestion des déchets dans les bâtiments. La Région prévoit également de sensibiliser ses agents et ses différents prestataires de service (maintenance, nettoyage...) à la mise en œuvre d'un comportement éco responsable.

Nombre d'impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, bruit, consommations énergétiques, eau, déchets) seront ainsi évités à terme avec l'emménagement à Saint-Ouen, et en lien par la mise en place également du télétravail et d'un plan de déplacements de l'administration dès 2017.

- **Mise en place du télétravail**

En 2016, la Région s'est engagée dans le déploiement du télétravail* avec pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (réduction de la fatigue et du stress dus aux transports, meilleure conciliation vie privée / vie professionnelle) et du bilan carbone de la collectivité ainsi qu'à la modernisation des modes de travail (dématérialisation, autonomie, confiance).

Après une phase de lancement prévue en septembre 2017 pour 200 agents volontaires, l'objectif est qu'à partir de 2018, les agents de la région puissent avoir la possibilité d'exercer une partie de leur mission en télétravail s'ils le souhaitent (2 jours maximum par semaine). Le télétravail sera destiné aux agents titulaires et contractuels selon un rythme prédéfini, mais aussi, dans le cadre de plans spécifiques de continuité des activités (intempéries, pandémies etc.). Les agents de la Région pourront télétravailler depuis leur lieu de résidence ou depuis des tiers-lieux** en Ile-de-France.

**Décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.*

***Tiers-lieux : espaces de travail partagés différents des bureaux « institutionnels » ou du domicile permettant la construction d'un réseau de travailleurs et l'agrégation ponctuelle de compétences.*

- **Plan de déplacement de l'administration**

Un plan de déplacement de l'administration sera établi en 2017 par l'administration régionale, intégrant notamment l'évolution des temps et des modes de trajet vers le prochain hôtel de région à Saint-Ouen, la mise en place générale du télétravail selon les modalités définies ci-dessus, et présentant les évolutions possibles (covoiturage, aménagement vélo...).

De nombreuses mesures d'économies sont prises également depuis 2016, afin de réduire l'empreinte écologique liée au fonctionnement de l'institution régionale, principalement par la réduction du train de vie des élus régionaux, le développement de la dématérialisation et la rationalisation des moyens d'impression.

- **Réduction du train de vie de l'institution**

L'encadrement prévu par la délibération CR 04-16 votée dès le 21 janvier 2016, fixe les conditions d'exercice du mandat de conseiller régional ainsi que le dispositif d'enveloppes budgétaires et de plafonds de dépenses couvrant l'ensemble des secteurs, permettant un véritable pilotage au plus près des dépenses et l'examen de l'intérêt régional pour chacune d'entre elles.

Dès 2016, le budget voté intégrait les objectifs fixés par l'Exécutif régional dans son plan d'actions de réduction globale du train de vie de la Région.

Sur les volets concernant plus particulièrement les élus, « réceptions et représentations », « documentation » et « frais de missions », le budget primitif 2016 qui présentait une baisse de 15 % au regard du BP 2015 a fait l'objet d'une gestion très rigoureuse permettant une baisse augmentée à 24,6 %.

Ces mesures de rationalisation et de plafonnement de la dépense se poursuivront en 2017 avec une nouvelle baisse estimée de 6,95 % entre le BP 2016 et celui de 2017.

Que ce soit pour les élus ou pour les services régionaux, les modalités de déplacements et de remboursement sont désormais encadrées afin d'éviter des impacts carbone : train préféré à l'avion, obligation d'un mandat spécial pour tout déplacement et remboursements sur la base du tarif le moins cher.

Enfin, les enveloppes proposées en 2017 dédiées aux dépenses de documentation sont à nouveau réduites par rapport à celles de 2016, et les abonnements numériques seront privilégiés par rapport aux versions papier.

- **Parc automobile**

La dotation 2017 en baisse par rapport à celle votée au budget primitif 2016 s'inscrit dans la poursuite de l'objectif fixé en 2016 d'une division par trois du parc automobile des élus régionaux. La réduction progressive du parc automobile de la Région s'accompagne d'une diminution des dépenses de carburants ainsi que d'entretien des véhicules.

- **Dématérialisation**

L'administration régionale est engagée de manière très volontariste dans un processus de dématérialisation afin de limiter la consommation de papier et l'empreinte environnementale.

A ce titre en 2017, l'administration mettra en œuvre la dématérialisation du traitement des factures et dans le cadre d'une expérimentation pilote, des demandes de versement de subvention, de la gestion du courrier (déploiement d'Elise), de l'archivage, des parapheurs, du suivi des rapports soumis au Conseil régional et à sa commission permanente (AIRS-Délib).

En matière de dématérialisation des marchés, et conformément à une action du schéma de promotion des achats responsables (SHERPA), la Région poursuivra la généralisation progressive du dispositif « marchés publics simplifiés » qui permet aux opérateurs économiques de candidater avec leur seul SIRET et qui ouvre des passerelles entre les administrations pour le partage des attestations fiscales et sociales.

S'agissant de la communication numérique de la Région, la suppression du magazine régional papier et la multiplication de la diffusion des publications par e-mailing depuis 2016, a permis une économie d'au moins 1,65 millions d'euros par rapport à 2015 (impression, transport...).

De plus, le journal interne « Le Lien » a été remplacé en 2016 par un webzine « Declic ». Ce dernier est entièrement dématérialisé et disponible pour les agents via une adresse internet declic.iledefrance.fr. Outre la réduction de la consommation de papier, il convient de préciser que la Région réduit également les coûts directs et environnementaux de transport. Chaque exemplaire était en effet livré dans tous les lycées franciliens afin d'être distribué aux agents.

- **Rationalisation des moyens d'impression**

La Région poursuit la diminution progressive du parc d'imprimantes individuelles au profit d'un plan de mutualisation des équipements.

Une baisse des dépenses en consommables (toner, tambour...) devrait être constatée en 2017 suite au retrait, au courant du dernier trimestre 2016, de 378 imprimantes personnelles sur un parc de 972 (diminution de 39 %) pour environ 2 442 postes de travail.

L'économie est difficile à estimer pour 2017 puisque les agents vont se porter, pour l'impression de leurs documents, sur les copieurs qui alimentent en papier tous les

équipements d'impression qu'ils soient gérés par la DSI ou le pôle Patrimoine et moyens généraux. Il a été constaté toutefois, en termes d'usage que, moins il y avait de proximité avec les équipements d'impression, moins il y avait d'impression. En effet, pour éviter des déplacements successifs jusqu'au copieur, les utilisateurs ont tendance à imprimer une fois le document révisé et finalisé sur leur écran.

Sur le site de Saint-Ouen, l'ensemble des équipements d'impression sera mutualisé par étage, il n'y aura plus aucune imprimante personnelle.

- **Gestion des fluides**

S'agissant de la maîtrise des consommations, chaque responsable de site est impliqué. Ainsi, des "alertes fuites" ont été créées chez Eau de Paris permettant d'envoyer en temps réel et de manière individualisée à chaque responsable une alerte par mail en cas de suspicion de fuite. Un relevé de l'ensemble des consommations (électricité, chauffage, eau) de chaque site est réalisé et analysé tous les trimestres, permettant notamment de comparer les données à celles des 3 années précédentes.

2. Le choix d'effectuer des dépenses réduisant l'impact sur l'environnement

Résolument engagée dans une politique d'achat responsable qui vise à la performance environnementale, la Région met en œuvre également des mesures concrètes dans la gestion du fonctionnement et des bâtiments de l'institution et prolonge sa démarche écoresponsable à travers les formations qu'elle dispense à ses agents.

- **La performance environnementale dans la politique régionale d'achat responsable**

L'ensemble des marchés publics relatifs au fonctionnement de la collectivité comportent des critères environnementaux relevant de la démarche "**commande publique responsable**" et notamment :

- L'accord cadre « **Standards** » en lien avec la Communication :

L'écoconception des espaces Région porte sur le choix des matériaux, la conception de mobilier ou d'accessoires réutilisables sur différentes opérations, les économies d'énergie.

Lors de la consultation, un critère « Performances environnementales » (10 %) avait été intégré.

A noter également, le stockage des structures et du mobilier en vue de la réutilisation sur d'autres opérations ainsi que l'exigence de transparence et de bilan environnemental qui passe par la conception d'un support signalétique à but pédagogique présentant de façon succincte et lisible les caractéristiques, solutions et innovations du stand au regard du développement durable.

- Le marché de **fabrication des matériels de signalétique événementielle** :

Il vise également à privilégier des solutions techniques de fabrication et d'utilisation de produits respectueux de l'environnement, de la consommation d'énergie ainsi qu'en matière de traitement des déchets. Lors de la consultation, un critère « Performances en matière de protection de l'environnement » portant sur des solutions techniques respectueuses de l'environnement (15 %) avait été intégré.

- Le marché « **Objets promotionnels** » :

La Communication a inscrit ce marché dans la trame de ses achats responsables en s'assurant notamment des conditions environnementales dans lesquelles s'exécutent les prestations de fabrication, de marquage, de stockage, de conditionnement et de livraison des objets promotionnels. Le recours à des objets issus de matière première biologique et/ou d'un mode de fabrication respectueux de l'environnement et certifié, est ainsi privilégié.

Ainsi sur les 27 produits inscrits au catalogue du titulaire (CECOP), 24 objets sont de fabrication éco responsable (coton biologique, bambou recyclé, plastique recyclé...).

- Le marché portant sur la **fourniture de machines à café de bureau et de consommables** associés comporte l'obligation de proposer une gamme de café issu du commerce équitable et labellisé comme tel et des capsules biodégradables.
- Le marché « **Vêtements et chaussures de ville pour les agents des services des moyens généraux de la Région Ile-de-France** » comporte plusieurs critères environnementaux : les produits doivent répondre aux exigences d'un écolabel officiel ou équivalent, les chemises ou chemisiers doivent être en 100 % coton biologique et/ou issu du commerce équitable et l'origine des produits et le cycle de vie des vêtements doivent être détaillés.
- Le marché de **nettoyage et entretien** comporte des critères sur l'utilisation de produits respectueux de l'environnement, concentrés, avec emballages recyclables.
- Le marché « **Traiteur** » dont le lot relatif aux plateaux repas intègre l'obligation que le contenant soit en matière recyclée ou recyclable mais aussi de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le marché d'**alimentation** : absence d'OGM, traçabilité des produits, 20 % de produits issus de l'agriculture bio, circuits courts. En parallèle la Région mène aussi des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le marché « **Fourniture de papier recyclé** » pour lequel le choix du papier s'opère sur la base de critères objectifs et mesurables (rigidité, blancheur, opacité...) en lien notamment avec l'hygrométrie afin d'éviter les bourrages sur copieurs et la perte de papier.

D'autres critères environnementaux existent notamment dans les marchés de construction (sélection des fournisseurs et des solutions en coût global et recherche de matériaux biosourcés), d'informatique (label energy star) mais aussi de mobilier,

- **Véhicules**

En 2017, il est prévu d'acquérir deux voitures citadines électriques.

- **Impression, édition, affranchissement**

La Région est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'impression responsable dans le but de réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Elle est labellisée à ce titre par la marque **Imprim'vert** depuis 2013. Les impressions se font presque exclusivement avec du papier recyclé ou certifié FSC/PEFC, avec des encres et procédés d'impression labellisés.

La Région participe également au **dispositif Ecofolio** dans le cadre de l'éco-contribution due pour les papiers imprimés (l'adhésion de la Région à ce dispositif découle d'une obligation prescrite par le code de l'environnement).

La contribution de base est calculée chaque année en fonction d'un prix unitaire par tonne avec une pondération par un système de bonus-malus établi pour encourager les pratiques vertueuses et l'utilisation de papiers recyclés.

Les publications de la Région ont représenté pour l'exercice 2015 un tonnage de 48,182 (2014 : 42,5 tonnes). La contribution 2015 était de 2 604,47 € (pour 2014 : 2 197,58 €). Pour 2016, elle devrait être légèrement inférieure (en raison de quantités d'impression réduites).

Enfin, afin de contribuer à la démarche écoresponsable de la Région, les **envois "écopli" et "lettre verte"** sont privilégiés.

- **Informatique, applicatifs et logiciels**

En 2017, le **remplacement des postes informatiques** fixes par des portables permettra de mettre en œuvre, à Saint-Ouen, de nouvelles conditions de travail qui nécessitent à la fois la simplification des processus « métier » et leur dématérialisation, et ainsi le télétravail.

Les équipements informatiques obsolètes seront recyclés par le biais d'une **convention de récupération** sans impact budgétaire.

De plus, tous les **applicatifs « métiers »** et tous les **logiciels d'infrastructure** contribuent à la dématérialisation des processus métiers transverses et spécifiques, et en conséquence au développement durable.

- **Mobilier**

Les marchés à conclure pour l'acquisition des mobiliers spécifiques et de bureaux pour le nouveau site à Saint-Ouen intégreront des dispositions environnementales (traçabilité des produits issus du bois majoritairement certifié PEFC/FSC ou recyclé). De même, les titulaires devront s'engager concrètement en matière d'optimisation d'emballages, de transport et de livraison. De plus, VALDELIA, éco-organisme agréé par le Ministère de l'écologie assure la valorisation du mobilier "sortant" de la Région (réemploi par des partenaires de l'économie sociale et solidaire) ou son réemploi.

- **Déchets**

Tous les bâtiments du siège de la Région sont équipés pour garantir la collecte et le tri papier mais aussi la collecte de nouvelles typologies de déchets (canettes, bouteille plastique, gobelets et bio-déchets). Des points d'apports volontaires ont été installés afin de responsabiliser et de sensibiliser les agents régionaux aux gestes de tri et au recyclage.

La collecte des bio-déchets issus du restaurant administratif principal est également mise en œuvre.

- **Electricité et chauffage**

Depuis la fin des tarifs réglementés (1er janvier 2016), la Région bénéficie des marchés du SIPPAREC pour ce qui concerne la fourniture d'électricité des bâtiments administratifs du siège. Un lot pour les sites dont la puissance souscrite est > à 250kva (ENGIE) et un lot pour les sites dont la puissance est comprise entre 36 et 250 kva (Direct Energie). Ces 2 marchés prendront fin en décembre 2017. Dans les 2 cas, la Région a souscrit aux offres "Garantie d'Origine" qui certifient qu'une quantité d'énergie verte équivalente à la consommation de l'année sera injectée sur le réseau.

Les sites Invalides, Barbet et Général Bertrand sont chauffés au chauffage urbain (CPCU). Depuis 2016 le mix énergétique de CPCU est composé de plus de 50 % d'énergie renouvelable et de récupération (dont 41 % de valorisation thermique des déchets, 10 % de biomasse, 2 % de biocombustible et 1 % de géothermie).

- **Formations des agents**

Les sujets environnementaux sont abordés dans les modules de formations de manière transversale, notamment concernant les marchés publics et les formations liées à la construction et aux bâtiments publics. Si les formations ne sont pas nécessairement uniquement liées à l'environnement mais plus largement au développement durable, c'est une thématique qui est maintenant diffusée dans un grand nombre de modules.

Les agents du siège

Outre les thématiques environnementales présentes dans de nombreux modules, les formations liées aux marchés publics intègrent un cycle 2 « marchés publics et développement durable » dont l'objectif est de connaître les **enjeux d'une commande écoresponsable** et la rédaction des marchés en intégrant les trois volets écologique, économique et sociale du développement durable.

La Région propose également aux agents concernés une formation spécifique concernant la conception et le pilotage de la politique environnementale, et concernant la communication environnementale.

Les agents des lycées

Le déploiement des formations liées au développement durable et à destination des agents des lycées est un volet prévu au plan de formation 2016-2018. Il existe actuellement, dans le domaine de l'entretien général et de la maintenance, 4 modules de formations identifiés sur l'environnement et le développement durable :

- **Innover pour le développement durable** (conduire le changement de pratique) :

Ce module doit permettre à l'agent formé de connaître les techniques d'entretien qui permettent de répondre à des objectifs de développement durable, de définir les protocoles d'application de ces nouvelles techniques et la mise en œuvre sur les lycées volontaires mais aussi d'adapter les méthodes pour ne pas perdre en efficacité.

- **Magasinage et stockage des produits :**

Ce module doit notamment permettre à l'agent formé de connaître les risques liés aux produits d'entretien et de savoir entreposer les produits pour prévenir les risques chimiques.

- **Gestion des espaces verts sans pesticide :**

Au programme de ce module, le déploiement d'une stratégie de gestion des espaces verts sans utilisation de pesticide et plus respectueuse de l'environnement dans les lycées de la Région Ile-de-France.

- **Réductions des déchets verts et bonnes pratiques de compostage :**

Ce module entend former les agents à la mise en place d'une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement qui limite la production de déchets et leur permettre d'acquérir les techniques de compostage.

Par ailleurs, des réflexions sont engagées concernant le **développement d'éventuelles formations écoresponsables** pour les trois fonctions métiers (maintenance, restauration collective, entretien général). Ce volet est notamment porté par une antenne RH Lycées et le Pôle Lycées.

Plusieurs formations en restauration collective ont été lancées telles que :

- L'introduction des **produits à faible impact environnemental** (produits biologiques) à destination des agents de restauration, cuisiniers et chefs de cuisine.

- La **lutte contre le gaspillage alimentaire** pour les chefs de cuisine afin de leur permettre de développer une gestion durable des déchets.

Sur un plan budgétaire, les formations listées sont mises en œuvre par le CNFPT via la cotisation versée par la Région. Certaines feront appel également à des formateurs internes ou des prestataires extérieurs. D'ailleurs, pour ce dernier point, le pôle RH a inscrit dans le tableau des marchés 2016-2017 deux MAPA :

- formations écoresponsables,
- formations en entretien général sur site.

Par ailleurs, la **question carbone**, prise en compte dans les politiques publiques et dans la commande publique régionale (guide dédié paru en 2015), verra également en 2017, de nouvelles formations dispensées sur le sujet, organisées par le GIP Maximilien et animées par le chargé de mission climat de la Région.

Les financements verts et responsables au service de la stratégie environnementale régionale

Pour couvrir une partie de ses dépenses d'investissement, la Région a eu recours en 2016 à **un mode de financement innovant**, via l'émission d'obligations vertes et responsables. Ce type de support relève du marché des « **green bonds** » (obligations vertes), qui est actuellement en plein essor au niveau international et notamment sur la place financière de Paris.

Sa spécificité par rapport à une émission obligataire classique relève de **l'engagement de l'émetteur à être transparent sur l'utilisation des fonds, vers des projets à vocation environnementale** notamment.

La Région s'est positionnée très tôt sur ce marché, ce qui lui permet de valoriser ses actions tout en accédant à une base d'investisseurs élargie, partageant les mêmes préoccupations en matière de développement durable et d'environnement en particulier.

L'approche retenue a consisté à définir, préalablement à l'opération de financement, sept catégories de projets emblématiques de l'action régionale, vers lesquels sont alloués les fonds levés.

Les catégories de projets financés par l'émission obligataire verte et responsable de 2016 sont les suivantes :

- Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs,
- Transport en commun et mobilité durable,
- Energies renouvelables et efficacité énergétique,
- Biodiversité,
- Actions sociales en faveur des populations vulnérables,
- Logement social,
- Développement économique et solidaire.

Pour sélectionner les projets, **neuf critères d'éligibilité** ont été établis, couvrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et portant par exemple sur la contribution du projet à la lutte contre le changement climatique ou encore sur l'éco conception du projet.

La Région s'est également engagée à publier un **reporting** à la date anniversaire de l'opération, décrivant l'allocation des fonds et illustrant en quoi chaque projet financé répond à chaque critère d'éligibilité retenu au préalable. Ce reporting est préparé chaque année par la direction des finances avec l'ensemble des directions dont les projets d'investissement sont éligibles à ce type de financement.

Cette démarche transversale permet de matérialiser en quoi les enjeux environnementaux irriguent un nombre élargi de politiques régionales. La Région démontre ainsi l'impact positif sur le climat et son management environnemental.

Les financements verts et responsables concernent notamment :

- Les projets de transport en commun en Ile-de-France, qui rendent plus efficaces la mobilité des Franciliens avec à la clé une moindre pollution (report modal vers les métros, tramways et bus, fluidification du trafic routier, résorption des points noirs de bruit...). La tangentielle Nord ou encore le prolongement des lignes 4, 12 et 14 ont bénéficié des fonds verts mobilisés par la Région.

- Les projets découlant de la stratégie régionale biodiversité et de la politique énergie climat sont naturellement éligibles à l'emprunt vert. Le reporting précédent a permis de mettre en avant à titre d'exemple les projets de géothermie portés par la Région (forage et réseau de chaleur à Chelles), ainsi que des projets de renaturation (Bièvre).

- Les projets de construction / rénovation, dans les lycées, l'enseignement supérieur, les bases de loisirs et les centres d'hébergement / médico-sociaux, ont également tous intégré des conditions d'efficacité énergétique, que la Région soit en maîtrise d'œuvre directe ou qu'elle intervienne par subvention (logement social). Ainsi plusieurs constructions qui ont bénéficié des capitaux de la finance verte ont un objectif zéro-énergie (Lycée de Saint-Denis, Lycée international de Noisy), ou à énergie positive BEPOS (Maison de l'Ile-de-France à la Cité Internationale Universitaire de Paris).

- Certains dispositifs du développement économique, visant à promouvoir de bonnes pratiques en matière de développement durable et sensibilisant aux enjeux environnementaux, sont également éligibles à l'emprunt : le financement des projets d'innovation des pôles de compétitivité franciliens comme par exemple Advancity en faveur de la ville durable, ou encore le dispositif PM'UP qui soutient les PME souhaitant notamment faire du développement durable un levier de leur performance.

L'intégration des préoccupations environnementales se matérialise également dans le management du projet : assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental du projet, utilisation de matériaux non polluants pour la construction, gestion des déchets de chantier avec des exigences de valorisation, reboisement dans le cas où des arbres doivent être arrachés pour les besoins du chantier, prise en compte des risques liés au forage et recyclage propre des boues de forage sur les chantiers de géothermie.

Les attentes des investisseurs portent également sur la **publication d'indicateurs d'impact** sur les projets financés. Chaque direction a identifié les indicateurs pertinents et sécurisé leurs méthodologies de calcul. Ce travail s'inscrit dans les orientations de la mandature en faveur d'une meilleure évaluation des politiques publiques.

Au total, un **nombre record de 73 investisseurs européens**, notamment scandinaves et néerlandais, **ont prêté 650 millions d'euros à la Région pour financer des projets intégrant une dimension environnementale en 2016**, à un taux d'intérêt très compétitif (0,59 % sur une durée de 9 ans).

Ce succès illustre le positionnement exemplaire de la Région, qui a reçu plusieurs prix internationaux en 2016 pour sa stratégie de financement verte et responsable. Tout cela est le fruit du travail collectif mené par les services de la Région pour produire un reporting en phase avec les meilleures pratiques de marché et à la hauteur des attentes des investisseurs.

Une reconnaissance internationale

En 2016, la Région Ile-de-France a été élue :

- « Meilleur émetteur vert parmi les autorités locales » (devant la province d'Ontario et la ville de Göteborg) par Euromoney / GlobalCapital,
- « Emission obligataire verte de l'année pour le secteur public » (devant la banque néerlandaise du secteur public BNG Bank et l'agence suédoise du financement des collectivités locales Kommuninvest) par Euromoney / GlobalCapital,
- « Premier émetteur vert parmi les autorités locales » par Climate Bond Initiative, récompensant la stratégie d'ensemble menée par la Région en matière de financement vert et responsable.

Une diversification des investisseurs facilitée

De 2012 à 2016, le graphique suivant illustre l'évolution de la distribution par nationalité des investisseurs ayant participé aux émissions obligataires de la Région.

